

# REVUE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 185

Juin 2022

## LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DOMINIQUE SCHOENHER

*Chers lecteurs et lectrices,*

*Ce dernier numéro avant les congés estivaux sera également pour moi le dernier en qualité de rédacteur en chef de la Revue du CREOGN. Ce furent quatre années très riches sur le plan intellectuel auprès d'une équipe modeste par la taille mais immense par le talent et l'engagement. Je cède la place au colonel David BIEVRE et lui souhaite pleine réussite et épanouissement dans ses futures fonctions.*

*L'actualité est marquée par bien des incertitudes et un conflit russo-ukrainien qui se transforme en crise protéiforme paneuropéenne. Le contexte électoral national a figé le processus législatif depuis trois mois et l'absence de majorité imposera des compromis qui font planer un doute sur la capacité à adopter des textes majeurs. Promise depuis trois ans, la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) sera au programme du début de la législature et marquera l'ambition du quinquennat en matière de sécurité.*

*Juin 2022 aura également vu l'organisation du Forum international (FIC) de la cybersécurité au cours duquel a été faite la promotion du code Dalloz de la cybersécurité, une pièce maîtresse de la littérature juridique à laquelle le CREOGN a apporté son expertise.*

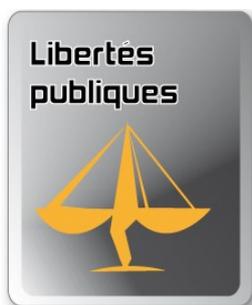
*Toute l'équipe du CREOGN vous souhaite d'excellentes vacances, loin de la menace de la Covid-19, elle aussi malheureusement toujours d'actualité.*

*Bonne lecture à tous.*



**CREOGN**  
CENTRE DE RECHERCHE  
DE L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## SOMMAIRE



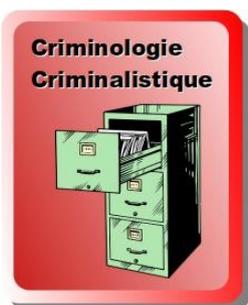
- Rapport annuel de Reporters sans frontières
- La CNIL contrôle l'anonymisation des données
- Droits des personnes intersexes en France



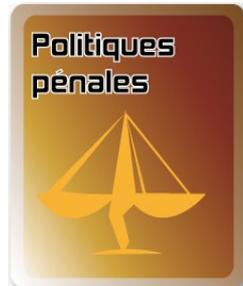
- Qui a le droit de détenir ou de porter une arme en France ?
- La Quadrature du Net contre-attaque sur les technologies de sécurité
- La prostitution en Espagne bientôt prohibée ?
- La police française est-elle violente ?
- La plateforme de signalement en ligne PHAROS chauffe !



- La France reste la septième puissance mondiale en 2022
- RETEX sur la Covid-19, quels effets sur la perception de l'armée par les Français ?
- Modernisation, l'armée française se robotise



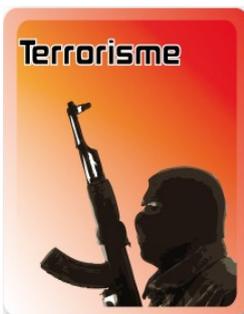
- L'Institut pour la justice attaque l'État français pour « inaction sécuritaire »
- Des liens existeraient entre la prostitution et la pornographie
- Nombre des violences enregistrées à l'encontre des personnes « LGBT+ » en hausse
- Les atteintes à l'environnement



- Les prisons françaises de nouveau surpeuplées



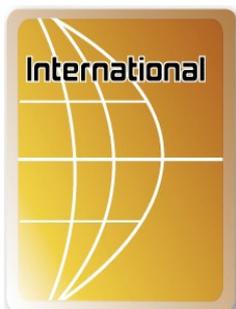
- Deux responsables du Pentagone auditionnés par le Congrès américain à propos des phénomènes aériens non identifiés



- Huit gendarmes nigériens tués par des inconnus armés près de la frontière avec le Burkina Faso
- Mise en examen de Lafarge



- Un avion fantôme traverse illégalement 6 pays de l'OTAN



- Un espion russe empêché d'entrer à la Cour pénale internationale
- Nouvelle hausse des tensions dans l'Océan Pacifique
- Pékin poursuit ses ambitions spatiales avec l'envoi de trois nouveaux taïkonautes
- La Chine voit son accord de coopération avec dix nations insulaires rejeté
- La Bosnie-Herzégovine, futur point chaud en Europe ?
- Jeunes mères amères ? La fécondité des adolescentes de moins de 15 ans dans le monde

- Guerre en Ukraine, perception du conflit par les think tanks
- Biélorussie, généralisation de l'application de la peine de mort



- La tentation de l'externalisation de la gestion des migrants illégaux
- Accueil des réfugiés ukrainiens
- Nombre croissant de victimes sur les routes terrestres et maritimes des migrations



- Un doigt robotique recouvert de peau humaine



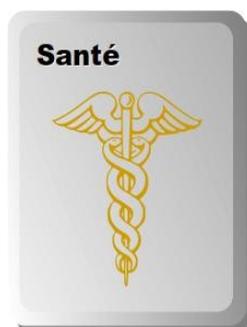
- Risques cyber : lancement d'un outil de diagnostic en ligne
- L'Alliance Blockchain France voit le jour
- Au Mexique : Google condamné à verser 245 millions de dollars à un particulier
- Problématiques actuelles du marché financier des cryptomonnaies
- La Finlande : championne du monde de lutte contre les *fake news*
- Données personnelles sur Doctolib pas entièrement protégées



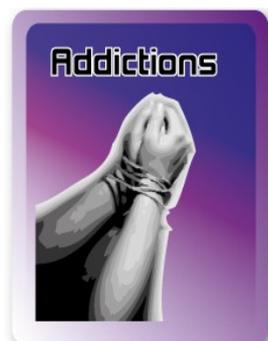
- Le Qatar s'associe à TotalEnergies pour exploiter le plus grand champ de gaz naturel au monde
- Google paie une indemnité de 118 millions de dollars pour discrimination sexiste
- Le rôle de la gendarmerie nationale en matière d'intelligence économique



- Allons-nous rétrécir avec le réchauffement climatique ?



- Un algorithme pour repérer la maltraitance envers les enfants
- Une oreille fabriquée en laboratoire
- Boire du café a des effets bénéfiques sur le cerveau



- Les drogues dures « autorisées » dans une province canadienne
- En Europe, le marché de la drogue reprend des couleurs
- Vers une légalisation du cannabis récréatif en Allemagne ?



- Le pronom « iel » rentre dans *Le Petit Robert*
- Femmes et intelligence artificielle (IA) dans la sphère professionnelle
- Perception des personnes « LGBTI » dans la société



- Le Centre de documentation vous conseille

## **ÉDITO DU DIRECTEUR DU CENTRE**

Après de nombreux mois sans expression éditoriale au motif d'un sacro-saint devoir de réserve, la fin des différentes élections nous permettrait donc de nous exprimer sans réserve... Je rappelle au passage que les militaires comme les fonctionnaires sont, quel que soit le moment, tenus à une réserve ! Plus ou moins respectée ou plus ou moins comprise, elle existe cependant. Mais, dans notre Revue, sauf à faire un aparté dans des considérations polémiques, la teneur des articles qu'offre cette veille s'inscrit dans une information la plus large et objective possible. Le sommaire que vous découvrirez en est l'illustration. Des domaines juridico-techniques de la défense aux évolutions juridiques, en passant par le champ de la lutte contre les criminalités, les articles proposés offrent au lecteur un large panel d'intérêts.

Sans rentrer dans les détails qui font le corps de ces écrits, la lecture que nous allons en faire pourrait être différente cette fois. Différente par le double prisme que nous en aurions :

Celui d'une situation internationale qui nous plonge dans le spectre d'une guerre aux portes de l'Union européenne, des tensions et des postures rappelant des périodes que nous pensions révolues. D'aucuns ont pu découvrir ce qui apparaissait comme un lointain souvenir, une guerre froide en parallèle avec celle qui ravage l'Ukraine. Du couloir de Dantzig aux Sudètes, l'histoire semble bégayer. Parallèlement, les conséquences sur nos économies montrent toute la fragilité de nos sociétés dont l'autosuffisance et le besoin d'une défense souveraine n'étaient plus dans l'air du temps.

Celui associé à la vie de nos institutions politiques après une élection législative indécise offrant une Chambre où les décisions législatives seront complexes, risquant de générer un certain blocage susceptible de rappeler, là aussi, les turpitudes de la IV<sup>e</sup> République.

C'est ainsi que les articles sur la défense nationale comme internationale, à travers l'OTAN, la lutte contre la criminalité, etc., méritent à la fois toute notre attention mais aussi nos interrogations et analyses sur un avenir proche difficilement appréhendable, mais pour lequel, intuitivement, face à ces incertitudes, nous aurons tendance à nous tourner vers nos forces intérieures pour qu'elles assurent, plus que jamais, leurs missions de protection de nos concitoyens comme de nos institutions.

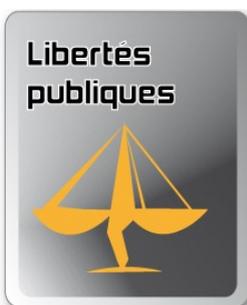
À la veille de vacances estivales, je voulais également souhaiter une bonne installation au colonel Dominique Schoenher qui, par le jeu des mutations qui se succèdent dans la carrière d'un officier de gendarmerie, rejoint une nouvelle affectation cet été. Pilier du CREOGN, le colonel Schoenher a offert une dynamique par son action, son engagement et sa fidélité. Nous lui souhaitons, bien sûr, pleine réussite dans ses nouvelles fonctions, et espérons qu'il continuera à proposer des articles et notes qui viendront enrichir les publications de l'unité qu'il a si bien servie pendant toutes ces années.

En vous souhaitant une excellente lecture.

**Par le Général (2S) François DAOUST**



## LIBERTÉS PUBLIQUES



### RAPPORT ANNUEL DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES

L'ONG Reporters sans frontières (RSF) a publié, le 3 mai 2022, son rapport annuel sur la liberté de la presse dans le monde. Il y est fait état d'une dégradation de la situation des journalistes, notamment en raison de la pandémie de Covid-19 en Chine et de la guerre menée par Moscou en Ukraine. Sur les 180 pays évalués, 71 % se caractérisent par des situations « très graves » (20 pays), « difficiles » (38 pays), ou « problématiques » (69 pays).

La Chine, 175<sup>e</sup> pays du classement sur 180, reste parmi les régimes les plus répressifs, le moins bien classé étant la Corée du Nord. La note de Pékin est notamment due à sa volonté de couper ses habitants des informations venant du reste du monde en pleine pandémie de Covid-19.

Hong Kong dégringole de 68 places, passant de la 80<sup>e</sup> à la 148<sup>e</sup> place, après la reprise en main autoritaire par Pékin : « C'est la plus grosse chute de l'année, mais c'est pleinement mérité en raison des attaques constantes contre la liberté de la presse et de la disparition à petit feu de l'État de droit à Hong Kong », souligne RSF.

La Russie est également en chute libre suite à l'agression contre l'Ukraine. Elle se classe à la 155<sup>e</sup> place, soit cinq rangs de moins qu'en 2021. La propagande du régime et sa répression des voix dissidentes sont dénoncées. Les journalistes y ont l'interdiction de prononcer le mot guerre, de publier des enquêtes indépendantes ou de communiquer sur les bilans humains et matériels du conflit. Une personne publiant de « fausses informations à l'encontre de l'armée russe » risque jusqu'à quinze ans de prison.

La situation reste tendue dans de nombreux régimes démocratiques. Ainsi, « la polarisation médiatique renforce et entretient les clivages internes aux sociétés, par exemple aux États-Unis (42<sup>e</sup>), malgré l'élection du démocrate Joe Biden », note RSF. De son côté, la France, qui avait été pointée du doigt ces dernières années suite aux violences policières commises lors des manifestations des Gilets jaunes, regagne huit places et se classe 26<sup>e</sup>.

Ce sont les pays nordiques qui continuent d'occuper le haut du classement avec, en tête, la Norvège, suivie du Danemark et de la Suède.

[SOLDAÏNI Jean-Sébastien, GUIBAL Claude, Liberté de la presse : la situation se dégrade fortement en Chine et en Russie, selon Reporters sans frontières, \*francetvinfo.fr\*, 3 mai 2022](#)

### LA CNIL CONTRÔLE L'ANONYMISATION DES DONNÉES

Alors que le commerce des données fait florès, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) entend tester la réalité des procédures d'anonymisation annoncées par les courtiers en données personnelles.

Sur la base d'un échantillon de données de géolocalisation de smartphones recueillies sur le territoire national, la CNIL va expérimenter pendant plus d'un an différentes techniques afin d'identifier leurs propriétaires. Si elle y parvient, cela signifiera que l'anonymisation est

défaillante et que la vie privée des usagers est exposée par cette base de donnée réputée légale. Les personnes identifiées en seront informées.

Divers essais et recherches par le monde ont montré qu'une proportion non négligeable de ces données impliquant une géolocalisation pouvait facilement conduire à une identification en raison des habitudes de déplacement de la population (horaires, lieux, trajets).

[GRABLY Raphaël, La CNIL veut savoir si les données "anonymes" des marchands de données sont vraiment anonymes, \*bfmtv.com\*, 14 juin 2022](#)

## **DROITS DES PERSONNES INTERSEXES EN FRANCE**

Un article du 31 mai 2022 publié par le journal *Le Monde* (article abonné) revient sur le traitement des enfants présentant une variation du développement génital (VDG).

Le 26 avril 2022, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) déclarait irrecevable une requête introduite contre la France en 2018 du fait de la « réassignation sexuelle » subie par une personne intersexe par des opérations pour correspondre physiquement au sexe féminin. Des actes médicaux qui iraient de plus à l'encontre de l'article 3 de la [Convention européenne des droits de l'homme](#) stipulant que « nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants ».

La décision de la CEDH est importante. Elle conclut que la requérante disposait d'une autre voie de recours accessible et effective pour faire valoir son droit civil à réparation en France mais surtout, elle rappelle qu'un acte médical sans nécessité thérapeutique ni consentement est « susceptible de constituer un mauvais traitement ». Au regard de la requérante, et c'est là le cœur du débat, la Cour reconnaît que « les actes subis par celle-ci en raison de son intersexuation correspondent à des mutilations ».

Le Collectif intersexe activiste (CIA) se félicite de ce constat. En effet, il estime que cela pourrait obliger la France à adopter une loi respectant une résolution européenne de 2019 qui condamne les traitements et la chirurgie de normalisation sexuelle.

Dans le cadre de la révision de la loi bioéthique adoptée en août 2021, l'article 30 n'interdit pas les interventions chirurgicales ou médicales précoces sans le consentement de l'enfant. Cependant, un arrêté de bonne pratique reste en attente de signature depuis décembre 2021. Sa teneur reste critiquée par le CIA qui estime qu'il ne respecte en rien les droits des enfants intersexes. Alors même que le ministère de la Santé rappelle que, malgré les réticences de certains praticiens, cet arrêté obligerait à inscrire en cas d'opération l'obligation de la nécessité médicale dans le projet pour conditionner les interventions.

[PEPY Lilas, Droit des intersexes, la France va-t-elle revoir sa copie ?, \*lemonde.fr\*, 31 mai 2022 \(article abonné\)](#)

[Cour européenne des droits de l'homme, Requête n° 42821/18 : décision, 26 avril 2022, communiqué par écrit, \*coe.int\*, 19 mai 2022](#)

[Cour européenne des droits de l'homme, requête n° 42821/18 du 4 septembre 2018, communiqué de presse, \*coe.int\*, 12 octobre 2020](#)

[THIBAUT Léa, BOISGONTIER Audrey, CHARVIN Maud et al., Prise en charge de l'intersexuation en France : De l'intervention normative à l'accompagnement personnalisé, \*larevuedupraticien.fr\*, 10 décembre 2018](#)

[Les révisions des lois de bioéthique dans les discours publics, \*viepublique.fr\*, 8 octobre 2021](#)

[Site du Collectif Intersexe Activiste – Oii France, \*cia-oii france.org\*](#)



## POLITIQUE DE SÉCURITÉ



### QUI A LE DROIT DE DÉTENIR OU DE PORTER UNE ARME EN FRANCE ?

Alors qu'une fusillade a de nouveau endeuillé les États-Unis, la question de la régulation du port d'armes à feu revient au centre du débat public. Qu'en est-il en France ? Dans notre pays, la législation concernant le port d'armes à feu est l'une des plus restrictives d'Europe. Une législation qui a été renforcée en 2022, les particuliers détenteurs d'armes devant déclarer celles-ci sur une plateforme

numérique baptisée Système d'information sur les armes (SIA).

Les représentants des forces de l'ordre, policiers et gendarmes, sont bien sûr autorisés à porter une arme dans le cadre de leurs fonctions. Depuis les attentats de 2015, ils sont également autorisés à porter des armes en dehors du service. Ces fonctionnaires sont les seuls à pouvoir détenir des armes de catégorie A en France, catégorie qui englobe les armes de guerre automatiques (tirant par rafale).

En ce qui concerne les particuliers, la détention d'armes à feu concerne, à titre principal, les tireurs sportifs et les chasseurs. Les armes utilisées sont alors généralement inscrites dans la catégorie B, qui comprend des armes de poing comme les pistolets ou les revolvers, des carabines semi-automatiques ou des armes à impulsion électrique. Ces armes peuvent aussi entrer dans la catégorie C qui concerne notamment les armes d'épaule semi-automatiques, ou les armes à air comprimé.

Les chasseurs doivent posséder un permis de chasser. L'examen de ce permis, ouvert aux plus de 16 ans, est organisé par l'Office français de la biodiversité, en collaboration avec les Fédérations départementales des chasseurs. Depuis 2021, les chasseurs doivent faire une remise à niveau tous les dix ans.

Concernant le tir sportif, les usagers doivent détenir une licence de la Fédération française de tir. Pour l'obtenir, il faut produire un certificat médical attestant que l'état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'armes. Les antécédents judiciaires sont susceptibles de suspendre cette autorisation.

Selon le ministère de l'Intérieur, 5,4 millions d'armes soumises à autorisation ou déclaration sont recensées pour environ 5 millions de détenteurs légaux. Il y a un peu plus d'un million de chasseurs en France et quelque 228 000 tireurs sportifs licenciés. Cependant, selon une enquête de 2017 de l'Institut des hautes études internationales et du développement, basé en Suisse, il y aurait en France, en réalité, plus de 12 millions d'armes à feu possédées légalement et illégalement.

[Port d'armes à feu : que dit la loi en France ?](https://publicsenat.fr), [publicsenat.fr](https://publicsenat.fr), 25 mai 2022

## LA QUADRATURE DU NET CONTRE-ATTAQUE SUR LES TECHNOLOGIES DE SÉCURITÉ

À peine connue la décision du Conseil d'État validant la fonctionnalité de reconnaissance faciale du fichier de Traitement des antécédents judiciaires (TAJ) (cf. article « Le conseil d'État valide le dispositif de reconnaissance faciale du TAJ », [Revue du CREOGN, n° 184](https://www.creogn.fr),

mai 2022, p. 9) la Quadrature du Net reprend son action contre les technologies de sécurité.

Elle a ouvert en ligne une pétition afin de recueillir la signature des citoyens français donnant à l'association mandat pour déposer une plainte collective auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) contre la « surveillance de masse » organisée par le gouvernement.

Elle y dénonce, pêle-mêle, le nombre de caméras filmant la voie publique sans réelle efficacité, les fichiers biométriques du TAJ et des Titres électroniques sécurisés (TES), le recours aux algorithmes de détection et de reconnaissance.

Son objectif est double. Elle souhaite d'abord porter la situation dans le débat public, notamment dans le cadre des mesures de sécurité renforcée qui entoureront l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. Elle espère à terme obtenir le retrait de toutes les caméras, l'interdiction des outils algorithmiques et l'effacement des données biométriques. Dans son activité militante, l'association ne s'embarrasse guère de la véracité des informations à l'appui de son argumentaire : « nous pouvons estimer que... », « nous redoutons que... », « nous imaginons... », « ne peut qu'être évalué de manière approximative », « à partir de ces informations parcellaires nous pouvons estimer que... » et agite la théorie complotiste du « fichage de masse », de « super-système », de « faire disparaître l'anonymat de l'espace public », « d'aggraver de façon terrifiante les risques d'abus de la police contre les minorités et les personnes militantes », « l'ensemble de nos déplacements sont en permanence passés sous l'œil de ces logiciels pour être analysés, classifiés, réprimés », « la Technopolice se répand de façon bien trop opaque, massive et rapide », « maintenir la population sous la menace constante d'une police sur-équipée ».

[Site pétitionnaire, \*technopolice.fr\*](https://www.technopolice.fr)

## **LA PROSTITUTION EN ESPAGNE BIENTÔT PROHIBÉE ?**

Le Parlement espagnol, sous l'impulsion du parti socialiste ouvrier espagnol au pouvoir, étudie l'abolition du commerce sexuel en pénalisant client et proxénète.

Facteur de tourisme sexuel, notamment à la frontière avec la France avec des complexes gigantesques, le sexe tarifé serait également une pratique bien ancrée dans la culture espagnole.

Derrière les vitrines plus ou moins rutilantes de ce commerce jusque-là « alégal » (sans cadre juridique) générant plus de 12 milliards d'euros par an, la réalité plus sombre de la prostitution forcée toucherait de plusieurs dizaines de milliers à plusieurs centaines de milliers de femmes en situation illégale ou précaire.

À ce jour, seul le client sollicitant un rapport tarifé sur la voie publique est passible d'une amende, le proxénète n'est inquiété qu'en cas de séquestration ou de plainte de la prostituée. La nouvelle réglementation viserait à sanctionner toute incitation ou exploitation de la prostitution.

Les partis politiques, comme la société espagnole, mouvements féministes compris, restent divisés sur le sujet, entre protection des femmes et respect des libertés, entre activité régulée et renvoi à la clandestinité. Le paradoxe de cette posture à l'égard de la prostitution apparaît d'autant plus frappant que le pays s'affiche à la pointe de la lutte contre les violences faites aux femmes.

[MOREL Sandrine, Au parlement espagnol, le débat sur l'abolition de la prostitution est ouvert, \*lemonde.fr\*, 17 juin 2022](#)

## LA POLICE FRANÇAISE EST-ELLE VIOLENTE ?

Contrairement à ce qui peut être mis en avant par certains hommes politiques et en comparaison avec de nombreux autres pays démocratiques, les forces de l'ordre françaises ôtent annuellement la vie à un nombre restreint de personnes.

Le média pure player<sup>1</sup> Basta ! tient une base de données relatives aux personnes tuées par la police et la gendarmerie, dont se servent fréquemment les débatteurs publics. Selon ce site, la moyenne annuelle des individus « abattus » par les forces de l'ordre est d'un peu moins de 17 personnes sur le cycle 1977-2020. Ce média reconnaît avoir une conception assez large de la chose en prenant notamment en compte les victimes de la route de policiers hors service ou les policiers (ou assimilés) eux-mêmes auteurs d'acte de terrorisme, comme ce fut le cas de l'employé de la préfecture de police Mickaël Harpon en 2019. Indépendamment de cette comptabilité plus ou moins absolue, il apparaît que la moitié des tués l'a été au sein des agglomérations de Paris, Lyon et Marseille alors que certains départements français n'ont connu aucun mort sur le cycle étudié.

Les autorités françaises sont peu enclines à communiquer sur ce sujet, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) ayant pour la première fois communiqué en 2018 sur un nombre annuel de 14 personnes tuées. Selon l'auteur de l'article et malgré le manque de transparence, la France se situerait parmi les bons élèves au sein des démocraties. Le Royaume-Uni annonce par exemple 3 à 5 morts par an (mais semble ne pas tenir compte des victimes des opérations de maintien de l'ordre en Irlande du Nord...) alors que le Canada déclare en moyenne 22 morts pour une population deux fois inférieure à celle de notre pays. Le ratio de tués par la police est donc de 0,26 personne par million d'habitants en France (contre 3,2 aux États-Unis et 28 au Brésil...)

[SEZNEC Erwan, Violences dans la police française, le vrai bilan, \*lepoint.fr\*, 9 juin 2022](#)

## LA PLATEFORME DE SIGNALEMENT EN LIGNE PHAROS CHAUFFE !

La Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS) a connu en 2021 une inflation de signalements, qui ont presque triplé par rapport à 2020.

PHAROS est un site gouvernemental créé en 2009, armé par des policiers et des gendarmes, et qui permet de signaler en ligne des contenus supposés illicites découverts sur le web (terrorisme, pédopornographie...). Alors que 50 000 signalements avaient été effectués en 2020, ce sont 133 000 qui ont été reçus par la plateforme en 2021. Selon Laurence Pécaut-Rivolier, conseillère à la Cour de cassation et membre de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM<sup>2</sup>) qui, depuis le 7 juin

1 Un média pure player est un média diffusé uniquement sur le web.

2 L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique est l'autorité administrative indépendante française qui résulte de la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI).

2022, est la « personnalité qualifiée » chargée de contrôler l'opportunité des demandes de retrait ou de blocage, l'augmentation est « impressionnante ».

Concernant leur spécificité, les sites signalés sont principalement de deux types. Le premier, qui représente la très grande majorité des signalements, est lié à la pédopornographie qui sévit notamment sur la Toile de façon discrète vers un public « d'initiés ». La magistrate explique que « la pédopornographie, on la trouve essentiellement sur des petits sites, "dark web" [contenus du web accessibles par des configurations ou des logiciels particuliers] et autres car ceux qui en veulent vont la chercher ». Le second type est relatif au terrorisme dont les prosélytes mettent en place sur le web des techniques de marketing beaucoup plus ouvertes. Toujours selon Laurence Pécaut-Rivolier, « pour l'apologie du terrorisme, il s'agit au contraire de toucher le plus vaste public possible, donc il arrive qu'on en trouve sur des supports et des opérateurs plus connus ».

Enfin, au sein de l'ARCOM, cette magistrate bénéficie de l'aide d'une douzaine de collaborateurs chargés de visionner les contenus illicites et qui font l'objet d'un suivi psychologique spécifique.

[L'OBS avec l'AFP, Pédopornographie et terrorisme en ligne : les demandes de retrait s'emballent, \*nouvelobs.com\*, 4 juin 2022](#)





encore sécuritaires. Le principal enseignement de leurs travaux est certainement l'une de leurs conclusions : « Une proportion significative de la population française (43 %) va même jusqu'à accorder plus de confiance au pouvoir militaire qu'au pouvoir politique en matière de décision pour faire face à des crises majeures devenues incontrôlables ».

En revanche, les autrices de l'étude pointent la mauvaise image du ministre de l'Intérieur, en effet, 63 % des personnes interrogées jugeraient son action pas ou peu efficace, dont un quart « pas efficace du tout ». « Cette mauvaise appréciation, estiment ces dernières, ouvre une question de recherche intéressante sur la perception de la pertinence de l'action des forces de police et de gendarmerie pour faire respecter les mesures de restriction de liberté : l'action du ministre de l'Intérieur est-elle jugée inefficace du fait d'une opposition aux mesures elles-mêmes, d'une méconnaissance de ses attributions ou d'une perception réelle de l'inefficacité de son ministère ? »

[MUXEL Anne, OPILLARD Florian \(Dr\), PALLE Angélique \(Dr\), IRSEM, Étude n° 95, irsem.fr, juin 2022](#)

## **MODERNISATION, L'ARMÉE FRANÇAISE SE ROBOTISE**

À la suite des innovations technologiques de Boston Dynamics dans le domaine de la robotique et de son usage au quotidien pour faciliter les tâches humaines, les armées du monde entier se sont penchées sur son usage militaire.

Mis au point par la filiale Ghost Robotics et plébiscité lors du salon mondial de la défense, le potentiel militaire des robots chiens a été mis en avant avec le V60, dernière version en date. Faisant déjà ses preuves aux États-Unis dans le cadre de patrouilles de surveillance dans des secteurs sensibles, il montre une grande capacité d'autonomie avec une faculté d'adaptation à son environnement.

Suscitant l'intérêt de plusieurs pays, l'armée française a pris à l'essai 4 engins autonomes dénommés MULES. Moins évolués en termes d'autonomie, ils servent à transporter de lourdes charges de matériels et à observer en condition réelle la question de la robotisation de l'armée.

La question de la pertinence des dépenses pour la modernisation dans ce domaine peut en partie s'expliquer par les coûts de ces engins, pouvant aller jusqu'à 400 000 euros pièce pour les modèles Mules et 150 000 pour les modèles chiens.

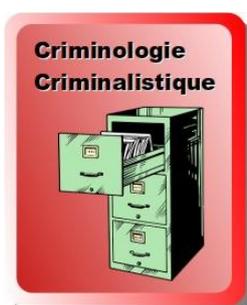
L'efficacité de ces robots sur les futurs champs de batailles est encore à l'étude mais permettrait déjà, selon les premières constatations, de montrer que, bien que certaines opérations, telles que le déminage et la reconnaissance, prennent plus de temps comparativement à des humains, les pertes en vie humaines seraient grandement réduites.

La question de la modernisation de l'armée et de l'adoption d'éléments robotisés se fera ainsi de plus en plus présente et permettra, à terme, de potentiellement réduire les risques pour les opérateurs humains lors de certaines missions.

[JULIAN Sébastien, « "Tout le monde veut les essayer" : l'armée française commence à adopter les robots-chiens, \*l'express.fr\*, 16 juin 2022](#)



## CRIMINOLOGIE/CRIMINALISTIQUE



### L'INSTITUT POUR LA JUSTICE ATTAQUE L'ÉTAT FRANÇAIS POUR « INACTION SÉCURITAIRE »

Face à la recrudescence des agressions ultra-violentes et certaines décisions judiciaires jugées défavorables aux victimes, l'Institut pour la Justice (IPJ) a déposé, le 19 mai 2022, un recours contre l'État français auprès du Tribunal administratif de Paris pour demander sa condamnation pour inaction en matière de sécurité, à l'instar de ce qui avait été fait en matière d'inaction climatique.

L'association évoque un constat alarmant : « Le nombre d'agressions physiques [ aurait ] été multiplié par sept depuis les années 1980. En 1988, il y a eu 40 000 agressions. En 2000, il y en avait 106 000. Et en 2021, 291 760, selon le service statistique du ministère de l'Intérieur. »

Considérant qu' « aucune remise en question sérieuse et profonde de l'action de l'État en matière de sécurité n'a eu lieu », l'IPJ réclame une réforme du système judiciaire, soulignant notamment le manque de places de prison, la faiblesse des moyens de la Justice, ainsi que ce qu'elle estime être une idéologisation de certains magistrats.

L'association rappelle que le droit à la sécurité est un droit fondamental garanti par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (CEDH). En outre, elle demande que la Justice contraigne l'État à « construire 30 000 places de prison en urgence », à « abroger les lois d'aménagements de peine », ainsi qu'à « expulser les criminels de nationalité étrangère ».

Pour appuyer son recours, l'IPJ a lancé une pétition en ligne. Son titre est explicite : « Puisque l'État ne condamne pas les délinquants, condamnons l'État ».

*NDR : Cette évolution des violences physiques est cependant à considérer au regard, sur le même cycle, des nombreuses politiques pénales qui ont tendu à un meilleur accueil des victimes et à une incitation à déposer plainte.*

*C'est le cas, par exemple, du signalement des nombreuses violences intrafamiliales ou conjugales qui font de nos jours l'objet d'un dépôt de plainte quasi systématique alors qu'auparavant ces faits étaient souvent inscrits sur une simple main courante.*

[DAGUIN Nicolas, Criminalité, violence : l'Institut pour la Justice attaque l'État pour « inaction sécuritaire », lefigaro.fr, 19 mai 2022](#)

[Communiqué de presse du 18 mai 2022, institupourlajustice.org](https://www.institutpourlajustice.org)

## DES LIENS EXISTERAIENT ENTRE LA PROSTITUTION ET LA PORNOGRAPHIE

La mission d'information du Sénat sur les dérives de l'industrie pornographique met au jour une éventuelle collusion entre le milieu du proxénétisme et celui de la production d'œuvres pornographiques.

Cette mission de la Haute assemblée, après avoir entendu les producteurs les plus actifs du domaine tels Dorcel et Jacquie et Michel<sup>3</sup>, s'est plus récemment attachée à recevoir les avis des policiers et des magistrats en charge du traitement de ce type d'affaires, et ce, dans un contexte où des producteurs et des acteurs pornographiques font actuellement l'objet de mises en examen pour des faits présumés de viols en réunion, de traite d'êtres humains et de proxénétisme (cf. l'affaire « French Bukkake » évoquée dans notre [numéro 178 de novembre 2021](#), article « Les acteurs pornos sont-ils des baïonnettes intelligentes ? », p. 15). La commissaire divisionnaire Elvire Arrighi, cheffe de l'Office central pour la répression de la traite des être humains (OCRTEH), constate « la porosité entre la prostitution et le monde de la pornographie » et relève que ses enquêteurs « tombent très régulièrement sur des annonces vantant l'expérience dans la pornographie, des prostituées ». Il existerait même un acronyme PSE (Porn star experience) qui permettrait aux amateurs de prostituées de cerner plus rapidement en ligne celles disposant de ce type de « vécu »...

Ce phénomène supposé de porosité entre, de prime abord, la création d'une œuvre de l'esprit (libre, en principe, d'être générée et diffusée quand il s'agit de personnes adultes) et des agissements criminels pourrait, selon les personnes entendues, s'endiguer de deux manières, reflétant chacune deux écoles de pensée : un courant « libéral » qui chercherait à réguler la pornographie pour empêcher ses dérives et un courant « abolitionniste » qui l'interdirait en l'assimilant à la prostitution. Il est utile de rappeler à ce sujet que la prostitution est en France légale et autorisée (seuls les clients sont réprimés par une contravention de 1 500 euros) et que cette dernière n'est pas clairement définie dans le Code pénal (une simple jurisprudence de la Chambre criminelle de la Cour de cassation du 27 mars 1996<sup>4</sup> sert de support aux magistrats pour rendre leurs décisions).

[BARBARIT Simon, Devant le Sénat, policiers et magistrats notent la « porosité entre la prostitution et la pornographie », \*publicsenat.fr\*, 18 mai 2022](#)

## NOMBRE DES VIOLENCES ENREGISTRÉES À L'ENCONTRE DES PERSONNES « LGBT+ » EN HAUSSE

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a publié le bilan annuel des atteintes « anti-LGBT+<sup>5</sup> » enregistrées par les forces de l'ordre. Entre 2020 et 2021, le nombre de crimes et délits (2 170) a augmenté de 28 %, celui des contraventions (1 620) de 16 %. Cela confirme la tendance à la hausse observée depuis 2016 (+15 % en moyenne par an), exception faite de 2020 où une baisse par rapport à l'année précédente était relevée.

3 Le propriétaire de ce site a été mis en examen le 18 juin 2022 et est accusé de complicité de viol et de traite d'êtres humains en bande organisée.

4 Arrêt disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007068342>

5 Sigle utilisé pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, « + » incluant toutes les autres identités (queers, intersexes, asexuelles, etc.).

Cette croissance numérique s'explique, selon le service du ministère de l'Intérieur, par une propension plus grande des victimes à franchir les portes d'un commissariat ou d'une gendarmerie en raison d'un meilleur accueil depuis quelques années. Toutefois, il ressort de l'enquête « Cadre de vie et de sécurité » qu'entre 2012 et 2018, la majorité d'entre elles continuent à ne pas porter plainte, surtout quand il s'agit d'injures.

Deux tiers des victimes sont des hommes, souvent jeunes. Dans 59 % des cas, les infractions constatées sont des injures et de la diffamation, essentiellement non publiques. En revanche, près de la moitié des crimes et délits sont commis sur la voie publique. Les faits dénoncés se produisent plus dans les communes de plus de 200 000 habitants.

[SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2021, Info rapide n° 20, \*interieur.gouv.fr\*, mai 2022](#)

## **LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT**

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publie son premier bilan des atteintes environnementales en France enregistrées par les forces de l'ordre, qui porte sur 5 années, de 2016 à 2021. Dans ce laps de temps, délits ou contraventions ont crû de 1,3 % en moyenne pour atteindre un total de 31 400 infractions. Ces dernières concernent notamment les actes sur animaux (43 %), l'exploitation forestière ou minière illégale (25 %) et le non-respect de la réglementation sur la chasse et la pêche (13 %). Les territoires ruraux sont évidemment plus touchés, la Guyane étant la région où cette délinquance est la plus élevée, du fait de la persistance de l'orpaillage illégal. Pour la même raison, la gendarmerie nationale est bien plus sollicitée que la police (dépôts de plainte, enquêtes, notamment par l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique – OCLAESP).

Néanmoins, hors actes visant les animaux, 46 % des affaires traitées par l'institution judiciaire sont constatées par d'autres administrations telles que les douanes, les Offices nationaux des forêts et de la biodiversité, les directions départementales des territoires et de la mer.

Sur la période étudiée, les infractions constatées ayant connu la plus forte hausse sont celles liées à la pollution (+96 %) et aux déchets (+63 %).

En ce qui concerne les délits, 46 % des plaignants sont des personnes morales, notamment État et collectivités territoriales. En revanche, 92 % des mis en cause sont des personnes physiques, parmi lesquelles les hommes sont surreprésentés (90 %).

Les auteurs de l'analyse précisent que le contentieux environnemental peut être associé à « d'autres formes de criminalité organisée, le financement du terrorisme, la corruption ou le trafic de stupéfiants ». Toutefois, ce contentieux est souvent peu visible, « les infractions ne relevant pas du droit à l'environnement [étant] des outils souvent plus efficaces pour lutter contre les atteintes que les infractions spécifiques », car plus aisées à identifier, à caractériser et à réprimer.

[Les atteintes à l'environnement enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2021 - Interstats Analyse N°46, \*interieur.gouv.fr\*, 18 mai 2022](#)



## POLITIQUES PÉNALES



### LES PRISONS FRANÇAISES DE NOUVEAU SURPEUPLÉES

La contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), Dominique Simonnot, a récemment rendu son rapport annuel et appelle à desserrer « l'étau de la surpopulation » carcérale.

La crise sanitaire avait permis de faire descendre la densité carcérale sous la barre des 100 % d'occupation mais celle-ci atteint désormais, au 1<sup>er</sup> mai 2022, 117 %, avec un pic à 138,9 % dans les maisons d'arrêt,

chargées d'accueillir les personnes en attente de jugement ou condamnées à de courtes peines. La contrôleuse estime que cette situation est très préjudiciable pour la réadaptation dans la vie civile des prisonniers : « Quel retour à la vie "normale" peut-on attendre de personnes qui, en prison, ont été entassées à trois dans 4,40 m<sup>2</sup> d'espace vital, durant des mois, et souvent vingt-deux heures sur vingt-quatre, au milieu de rats, cafards et punaises de lit ? ». Elle préconise, d'une part, de recourir plus massivement à des peines alternatives à la prison, « contraignantes, encadrées, et surtout tournées vers la réinsertion » et, d'autre part, d'inscrire dans la loi le principe de « la régulation carcérale » qui prescrit que « chaque entrée en cellule de l'un doit être compensée par la sortie – sous contrôle – d'un autre, le plus proche de sa fin de peine ». Pour Dominique Simonnot, la crise sanitaire, avec le « vide » carcéral qu'elle a induit, aurait pu être le moment idéal pour repartir sur des bases saines et notre pays aurait, en ce domaine, raté le coche en ne profitant pas des sorties sanitaires anticipées.

Au-delà des prisons, la CGLPL a aussi en charge la surveillance du respect du cadre légal et réglementaire des hospitalisations sans consentement (anciennement appelées « hospitalisations d'office ») et note à ce sujet que l'obligation de prévenir le juge des libertés et de la détention de toute mesure d'isolement et de contention fait toujours l'objet de contestation. En effet, le corps médical des secteurs psychiatriques regrette un « surplus de formalités », alors même que ses obligations strictement médicales sont de plus en plus lourdes par manque de personnel.

[LE MONDE avec AFP, Un rapport sur les prisons appelle à desserrer « l'étau de la surpopulation » carcérale, lemonde.fr, 2 juin 2022](#)



## SÉCURITÉ DES MOBILITÉS



### DEUX RESPONSABLES DU PENTAGONE AUDITIONNÉS PAR LE CONGRÈS AMÉRICAIN À PROPOS DES PHÉNOMÈNES AÉRIENS NON IDENTIFIÉS

Le 17 mai 2022 s'est tenu, pour la première fois depuis 50 ans, une audition publique du Congrès des États-Unis à propos des Phénomènes aériens non identifiés (PAN). Lors de cette séance, le sous-secrétaire à la Défense pour le renseignement et la sécurité, Ronald S. Moultrie, et le vice-directeur des services de renseignement de la marine, Scott W.

Bray, ont été entendus par le Sous-comité contre-terrorisme, contre-espionnage et contre-prolifération du Congrès. Durant leur présentation, les deux responsables américains ont expliqué que « plus de 400 phénomènes aériens non identifiés » avaient été enregistrés ces dernières années avec une continuité et une fréquence dans les observations rapportées, tout en précisant qu'un certain nombre de ces signalements étaient anciens et qu'ils manquaient de données pour en attester l'authenticité. Durant la présentation, des vidéos montrant des rencontres entre des appareils militaires américains et des objets volants non identifiés ont également été dévoilés. Pour le représentant démocrate Adam B. Schiff, l'objectif poursuivi par le Congrès est la « transparence et la vérité ». Cette audition fait suite à d'autres révélations faites par les autorités américaines qui s'inquiètent ouvertement de la prolifération de ce type de phénomène qui pourrait représenter un risque pour la sécurité nationale de leur pays.

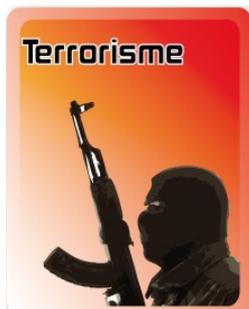
[LOMBART Gaël, Ovnis « plus de 400 » phénomènes recensés révèle l'US Navy lors d'une audition historique au Congrès américain, \*leparisien.fr\*, 17 mai 2022](#)

[DESIDERIO Andrew, « We've got to get an answer : UFOs catch Congress' interest », \*politico.com\*, 23 juin 2021](#)

[KEAN Leslie, BLUMENTHAL Ralph, « House Panel to Hold Public Hearing on Unexplained Aerial Sightings », \*nytimes.com \(New York Times\)\*, 10 mai 2022](#)



## TERRORISME



### HUIT GENDARMES NIGÉRIENS TUÉS PAR DES INCONNUS ARMÉS PRÈS DE LA FRONTIÈRE AVEC LE BURKINA FASO

Au Niger, huit gendarmes nigériens ont été tués, le 14 juin 2022, dans une attaque perpétrée par des hommes armés dans la région de Tillabéri, près de la frontière avec le Burkina Faso. Le communiqué du ministère de la Défense nationale nigérien annonce la mort d'une cinquantaine d'hommes parmi les assaillants qui seraient venus au guidon de dizaines de motos et de véhicules. Des sources non officielles indiquent qu'il s'agirait des auteurs de l'attaque de Seytenga au Burkina Faso. La localité où les huit gendarmes nigériens sont morts n'est, en effet, pas loin de la frontière avec le Burkina Faso. Il s'agit de Waraou, située dans le département de Gothèye. En plus des huit morts, on déplore une trentaine de blessés, certains gravement, ainsi que la destruction de six véhicules.

Radio : La voix de l'Amérique, 15 juin 2022

[LE FIGARO avec AFP, Niger: huit gendarmes tués dans une attaque «terroriste» près du Burkina, \*lefigaro.fr\*, 15 juin 2022](#)

[IDRISSA Abdoul-Razak, Huit gendarmes nigériens tués dans une attaque par des "terroristes", \*voaafrique.com\*, 15 juin 2022](#)

## MISE EN EXAMEN DE LAFARGE

Le 18 mai 2022, la mise en examen de l'entreprise de cimenterie française Lafarge a été confirmée par la Cour d'appel de Paris, pour « complicité de crimes contre l'humanité » et « mise en danger de la vie d'autrui ». Elle avait, jusqu'en 2014, choisi de ne pas fermer son usine en Syrie, malgré la guerre civile déclenchée 3 ans auparavant. Il lui est ainsi reproché d'avoir contribué à financer des groupes terroristes, dont l'État islamique, à hauteur de plusieurs millions d'euros. « Huit responsables encourent des peines allant jusqu'à dix ans de prison ».

La poursuite judiciaire pour « complicité de crimes contre l'humanité » avait d'abord été rejetée en 2019, décision qui avait été ensuite cassée par la Cour de cassation, stipulant que l'on « peut être complice de crimes contre l'humanité même si l'on n'a pas l'intention de s'associer à la commission de ces crimes » et demandant alors à la Cour d'appel de se prononcer à nouveau. Cette qualification pénale constitue une première mondiale pour une entreprise. Selon le *New York Times*, dont l'article est relayé par *Courrier international*, cela « crée un précédent » ne pouvant que remettre en cause le fait, pour une entreprise internationale, de ne pas cesser son activité économique dans des pays où se déroulent des conflits.

Lafarge a annoncé qu'il allait effectuer un second recours auprès de la Cour de cassation.

[Vu de l'étranger. La mise en examen de Lafarge pour complicité de crimes contre l'humanité crée un précédent, \*courrierinternational.com\*, 19 mai 2022](#)

[Mise en examen confirmée de Lafarge pour "complicité de crimes contre l'humanité" en Syrie, france24.com, 18 mai 2022](#)



## EUROPE



### UN AVION FANTÔME TRAVERSE ILLÉGALEMENT 6 PAYS DE L'OTAN

Le 8 juin 2022, un petit avion bimoteur civil *Piper Aztec* doté de 6 sièges a décollé depuis la Lituanie et a survolé la Pologne à basse altitude sans être inquiété. Il a été intercepté au-dessus de la Hongrie puis suivi par des chasseurs JAS-39 Gripen de l'armée de l'air hongroise. Aucun plan de vol n'avait été déposé, leur transpondeur était éteint et les intrus ne répondaient ni aux appels radio ni aux signaux des avions militaires

envoyés.

Deux F-16 américains en patrouille les ont pris en chasse à leur entrée en Roumanie avant l'arrivée de deux autres F-16 appartenant à la force aérienne roumaine.

L'avion fantôme a fait une brève incursion en Serbie avant de survoler la Bulgarie, où il a été libre de ses déplacements, car l'armée n'a envoyé aucun appareil à sa rencontre, ne détectant aucun danger potentiel.

L'équipage a fait au moins deux arrêts sauvages sur des petites pistes afin de faire le plein de carburant, vraisemblablement manuellement et avec des bidons embarqués, notamment dans l'est de la Hongrie où il a menacé le personnel de l'aérodrome qui a prévenu la police.

L'appareil a finalement été retrouvé le 9 juin 2022, abandonné sur un terrain d'aviation désaffecté situé à une centaine de kilomètres des côtes de la mer Noire. Son immatriculation a permis de remonter jusqu'à son ancien propriétaire, un officier lituanien de réserve qui a déclaré avoir vendu l'avion 30 000 € sur un site spécialisé à des hommes étrangers dont l'un parlait russe, quelques jours auparavant. Celui-ci prétend ne pas se souvenir du nom des acheteurs ni de celui de l'entreprise.

Une affaire qui semble louche selon un pilote militaire français, avant qu'un autre se dise non étonné qu'un petit avion non menaçant effectue un trajet dans l'Union européenne sans qu'aucun tir de destruction ne soit ordonné.

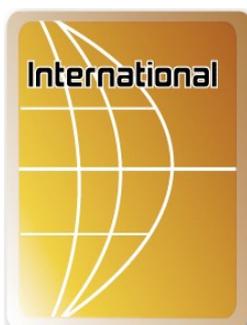
Plusieurs hypothèses sur l'identité des intrus sont évoquées par la presse locale dans le contexte de guerre en Ukraine : l'exfiltration d'oligarques, un transfert d'otages, une fuite criminelle ... ou une simple erreur ?

Trois mois après le crash d'un drone de fabrication soviétique en Croatie, qui n'avait pas été détecté non plus, cet incident renvoie à la sécurité fragile de l'espace aérien de l'OTAN. En France, l'Armée de l'air et de l'espace assure 24 heures sur 24 la police du ciel : des chasseurs (Rafale, Mirage) sont en alerte permanente tandis que les hélicoptères se chargent d'intercepter les petits appareils évoluant lentement et à basse altitude.

[PONCET Guerric, Un avion fantôme traverse six pays de l'OTAN sans autorisation, lepoint.fr, 14 juin 2022](https://lepoint.fr/14-juin-2022/poncet-guerric-un-avion-fantome-traverse-six-pays-de-l-otan-sans-autorisation)



## INTERNATIONAL



### UN ESPION RUSSE EMPÊCHÉ D'ENTRER À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Sergey Vladimirovich Cherkasov, un agent russe qui avait comme nom de couverture Viktor Muller Ferreira, était parvenu à intégrer la juridiction pénale internationale pour un stage censé débuter au début du mois d'avril 2022. Il se faisait passer pour un Brésilien désireux de suivre des études de journalisme. Il a été identifié par les autorités néerlandaises à la sortie de son avion à l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol. Une fois arrêté, il a été renvoyé au Brésil. Nombreux sont les motifs énoncés sur sa mission, notamment celui d'obtenir des informations sur les décisions juridiques et pénales au sujet des crimes de guerre russe en Ukraine.

[« The Brazilian Candidate: The Studious Cover Identity of an Alleged Russian Spy », \*bellingcat.com\*, 16 juin 2022](https://www.bellingcat.com/2022/06/16/the-brazilian-candidate-the-studious-cover-identity-of-an-alleged-russian-spy/)

[Comment les services secrets néerlandais ont empêché un espion russe d'accéder à la CPI, \*lexpress.fr\*, 17 juin 2022](https://www.lexpress.fr/2022/06/17/comment-les-services-secrets-neerlandais-ont-empêche-un-espion-russe-d'accéder-à-la-cpi_1871111.html)

[Pays-Bas : un espion russe qui a tenté d'infiltrer la CPI démasqué, \*france24.com\*, 17 juin 2022](https://www.france24.com/fr/20220617-pays-bas-un-espion-russe-qui-a-tenté-d-infiltrer-la-cpi-demasqué)

[DE CHALVRON M., FEUERSTEIN L., GIRODON B., \*et al.\*, Un espion russe démasqué après avoir tenté d'infiltrer la Cour pénale internationale, \*francetvinfo.fr\*, 19 juin 2022](https://www.francetvinfo.fr/2022/06/19/de-chalvron-m-feuerstein-l-girodon-b-et-al-un-espion-russe-demasqué-après-avoir-tenté-d-infiltrer-la-cour-pénale-internationale_1871111.html)

## NOUVELLE HAUSSE DES TENSIONS DANS L'OCÉAN PACIFIQUE

Depuis la mi-mai 2022, on assiste à une montée des tensions dans l'Océan Pacifique entre, d'un côté, la Chine et, de l'autre, les alliés des États-Unis : le Japon, l'Australie et le Canada. Courant mai, les autorités australiennes ont dénoncé la trajectoire « agressive » d'un navire chinois soupçonné de mener une opération de renseignement le long de la côte ouest du pays. Deux semaines plus tard, c'est au tour de Pékin d'accuser Tokyo de s'être trop rapproché de son groupe aéronaval alors de passage dans la zone économique exclusive du Japon. Durant la première semaine du mois de juin 2022, à trois jours d'intervalle, le Canada et l'Australie ont respectivement accusé Beijing d'avoir mis en danger par des « comportements dangereux et agressifs » leurs avions en patrouille en Mer de Chine méridionale et au large de la Corée. De son côté, Pékin rejette toutes ces accusations et menace les deux pays de « graves conséquences » s'ils continuent leur politique « hostile » vis-à-vis de la Chine.

Cette série d'évènements, qui est loin d'être une première dans la zone Indo-Pacifique, est un signe supplémentaire des ambitions de la Chine sur la région et sur l'île de Taïwan.

[LAGNEAU Laurent, Pékin menace l'Australie et le Canada de « graves conséquences » après des incidents aériens, \*opex360.com\*, 7 juin 2022](https://www.opex360.com/2022/06/07/lagneau-laurent-pekin-menace-laustralie-et-le-canada-de-graves-conséquences-après-des-incident-aériens/)

[CHAN Minnie, « Chinese spy ship spotted off Australian coast could collect intel on US warships in the region », \*scmp.com \(South China Morning Post\)\*, 16 mai 2022](https://www.scmp.com/2022/05/16/chinese-spy-ship-spotted-off-australian-coast-could-collect-intel-on-us-warships-in-the-region)

[LAGNEAU Laurent, La Chine dénonce la surveillance rapprochée de son porte-avions](https://www.francetvinfo.fr/2022/06/19/lagneau-laurent-la-chine-dénonce-la-surveillance-rapprochée-de-son-porte-avions_1871111.html)

[Liaoning par les forces japonaises, opex360.com, 27 mai 2022](#)

## **PÉKIN POURSUIT SES AMBITIONS SPATIALES AVEC L'ENVOI DE TROIS NOUVEAUX TAÏKONAUTES**

Le 5 juin 2022, la Chine a lancé une nouvelle mission spatiale habitée avec l'envoi de trois taïkonautes au sein de sa dernière station spatiale « Tiangong » (Palais Céleste). Cette mission de 6 mois, qui marquera une occupation permanente de la CSS (China Space Station), représente un tournant pour le programme spatial de Beijing qui a pour objectif de devenir en 2045 « une puissance spatiale de premier plan ». Entretemps, Pékin espère poser le pied sur la Lune et multiplier son nombre de missions d'exploration en visant Mars et Jupiter.

La Chine investit d'importants moyens dans son programme spatial pour concurrencer les USA, le « Palais Céleste » ayant été construit en réaction à l'exclusion de Beijing du programme de Station Spatiale International (ISS) suite aux pressions américaines. Après le développement de son propre système GPS dit « Beidou » et l'atterrissage réussi d'un véhicule sur la face cachée de la Lune en 2019, l'objectif final de Pékin est de devenir, en 2049, la première puissance mondiale dans tous les domaines, le spatial en tête. Pékin compte, pour y parvenir, sur le développement des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle et surtout le développement de son économie avec les Nouvelles routes de la soie.

[SONG Wanyuan, TAUSCHINKI Jana, Espace : la Chine et son ambitieux plan pour devenir une superpuissance spatiale, bbc.com, 7 juin 2022](#)

[Trois taïkonautes rejoignent le « Palais céleste », la station spatiale chinoise, france24.com, 5 juin 2022](#)

[LE MONDE avec AFP, La Chine envoie trois astronaute dans sa station spatiale, qui sera désormais habitée en permanence, lemonde.fr, 5 juin 2022](#)

## **LA CHINE VOIT SON ACCORD DE COOPÉRATION AVEC DIX NATIONS INSULAIRES REJETÉ**

Il s'agit d'un revers diplomatique important pour Pékin qui voit échouer son projet d'accord de coopération sécuritaire et de développement économique avec dix nations insulaires du Pacifique. Ces dernières ont déclaré « ne pas accepter la vision commune de développement proposée par Pékin ». Le texte prévoyait la formation des forces de police des îles en question, notamment en matière de cybersécurité, mais également des facilités pour la Chine de cartographier et d'exploiter les fonds sous-marins et les ressources naturelles qui s'y trouvent. Cette déconvenue pour Pékin vient mettre fin à une série de réussites diplomatiques, notamment dans la région Pacifique où elle a réussi à signer, fin mars 2022, un accord sécuritaire avec les îles Salomon, pourtant historiquement proches de l'Australie.

Camberra et Washington, actuellement en concurrence avec Pékin pour le contrôle de la zone indo-pacifique, ont vivement critiqué cet accord. Sous couvert de discussion diplomatique, la considération de l'alignement des nations insulaires comme les Fidji ou la Micronésie relève de questions stratégiques fondamentales pour le contrôle militaire de la région mais également pour l'exploitation des ressources halieutiques, minières ou encore

des hydrocarbures présents en quantité dans les sous-sols marins. Le représentant chinois en charge du dossier a assuré que les « discussions et les consultations » allaient se poursuivre, afin d'arriver à un nouvel accord faisant consensus parmi les nations Pacifique signataires.

*NDR : Voir sur le même thème la [Revue du CREOGN n° 183, avril 2022](#), « La Chine signe un accord sécuritaire avec les îles Salomon », p. 27.*

[LE FIGARO avec AFP, « Les nations du Pacifique rejettent un projet d'accord avec la Chine sur la sécurité régionale », \*lefigaro.fr\*, 30 mai 2022](#)

[LA TRIBUNE avec AFP, « Sécurité : dix nations du Pacifique rejettent l'accord proposé par la Chine », \*latribune.fr\*, 31 mai 2022](#)

## **LA BOSNIE-HERZÉGOVINE, FUTUR POINT CHAUD EN EUROPE ?**

La focalisation des médias sur la crise ukrainienne tend à détourner l'attention d'autres crises latentes en Asie avec Taïwan et surtout en Europe où les Balkans restent dans une situation préoccupante 30 ans après le début de la crise yougoslave.

Le situation de la Bosnie-Herzégovine est particulièrement révélatrice. Les accords de Dayton, signés en décembre 1995 en vue de faire coexister au sein d'un même État des communautés qui venaient de se déchirer, n'ont jamais paru aussi fragiles. La Fédération croato-bosniaque et la Republika Srpska (RS) d'origine serbe, censées trouver le subtil équilibre pour assurer la bonne marche du pays, n'ont en réalité jamais été en capacité de s'accorder sur les sujets fondamentaux. La RS cache de plus en plus difficilement ses velléités sécessionnistes en souhaitant quitter les trois institutions clés que sont l'armée, la justice et les impôts.

Cette tension locale latente s'avère d'autant plus inquiétante que des puissances étrangères ont une influence certaine dans la région. La RS bénéficie du soutien tacite de la Russie, de la Bulgarie et même de la Croatie, alors que la présence de mouvements djihadistes radicaux se révèle tout aussi préoccupante.

Consciente du poids historique des Balkans dans la déstabilisation chronique du continent européen, l'Union européenne a annoncé le renforcement de l'opération EUFOR Althea afin de veiller au respect des accords de Dayton. La volonté affichée de l'Allemagne d'augmenter sa présence militaire sur place témoigne de sa préoccupation de dégradation de la situation politique dans une autre partie de l'Europe.

[LAGNEAU Laurent, Berlin estime que la Russie pourrait encourager une nouvelle déstabilisation de la Bosnie-Herzégovine, \*opex360.com\*, 16 juin 2022](#)

## **JEUNES MÈRES AMÈRES ? LA FÉCONDITÉ DES ADOLESCENTES DE MOINS DE 15 ANS DANS LE MONDE**

Le site Cairn.info publie sur son site un article très pertinent de deux chercheurs de l'université catholique de Louvain paru récemment dans la revue *Populations & Sociétés* à propos d'un phénomène plutôt méconnu au niveau mondial.

On compterait autour de 400 000 naissances de mères de moins de 15 ans chaque année dans le monde dans les années 2010, soit un taux de fécondité de 13 naissances par an

pour 10 000 filles de 10-14 ans. Plus de la moitié survient en Afrique subsaharienne où on observe 40 naissances annuelles pour 10 000 filles de 10-14 ans. Le taux de fécondité entre 10 et 14 ans a été divisé par environ six dans le monde depuis le début des années 1970. Dans les pays du Sud, une majorité de ces naissances a lieu au sein d'unions (mariage ou cohabitation sans mariage).

[La fécondité des filles de moins de 15 ans dans le monde, \*Populations & Sociétés\*, n° 601, cairn.info, 16 juin 2022](#)

## **GUERRE EN UKRAINE, PERCEPTION DU CONFLIT PAR LES THINK TANKS**

Deux étudiants de l'Institut de management et de communication interculturels proposent une comparaison, « non exhaustive mais significative », entre les différentes analyses du conflit russo-ukrainien proposées par quelques think tanks européens et américains. Les « laboratoires d'idées » britanniques et américains se sont montrés rapidement plus clairvoyants quant au déclenchement d'une guerre, critiquant notamment la vision européenne qualifiée d'« idéaliste », focalisée sur la prééminence de la diplomatie au détriment d'un réalisme commandant de « garantir sa sécurité et étendre sa puissance dans un contexte de compétition perpétuelle ». Une autre divergence de vue s'est exprimée dans le niveau d'inquiétude accordé à la menace nucléaire. France, Espagne mais aussi cette fois Royaume-Uni la considèrent beaucoup plus probable que les États-Unis, affichant même, selon les auteurs, une forme « d'égoïsme », leur crainte se portant davantage sur les risques encourus par leur pays et l'Union européenne que par l'Ukraine elle-même.

Si les think tanks s'accordent sur la cohésion de l'Union européenne en réaction à la situation – avec toutefois l'apparition de quelques divergences au bout de quelques semaines, quant à la livraison des armes et la fourniture en énergies –, certains voient en Emmanuel Macron « un arbitre du conflit » tandis que d'autres déplorent « une exclusion de l'Union européenne des discussions bilatérales ».

[DELORME Aïx, VERSINI-CAMPINCHI Marc, Ukraine : quelles perceptions du conflit par les think tanks occidentaux ? Convergences et divergences, \*diploweb.com\*, 18 mai 2022](#)

## **BIÉLORUSSIE, GÉNÉRALISATION DE L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT**

La Biélorussie, dernier État d'Europe à pratiquer la peine de mort, a récemment changé sa politique sur son application.

Auparavant appliquée à titre exceptionnel à la suite de crimes graves tels que le meurtre ou le viol, cette peine, à la suite d'un décret public daté du 18 mai 2022 et signé par le président Alexandre Loukachenko, sera étendue aux personnes jugées coupables « d'actes terroristes » et de « tentative d'acte terroriste ».

Cette modification de la loi entre en collision avec l'actuel procès de l'opposant politique Nikolaï Avtoukhavitch ainsi que de 12 autres militants, tous accusés de préparer des actes « terroristes ». L'opposition, forcée à l'exil et considérée comme extrémiste, telle Svetlana Tikhanovskaïa qui avait remis en cause les élections truquées d'août 2020, est dorénavant menacée.

Selon des Organisations non gouvernementales (ONG), comme Amnesty international, cette modification de la loi permettrait de qualifier tout opposant au régime de sympathisant « terroriste » et toute forme de manifestation pourrait, quant à elle, être considérée comme un acte « terroriste ».

La Biélorussie élargit donc le champ d'action de sa loi sur la peine de mort, en en faisant un outil de répression de l'opposition. Les ONG, et plus particulièrement, les organisations d'opposition biélorusses dénoncent les accusations de « préparation d'acte de terrorisme en bande organisée » prononcées à leur encontre .

[AFP, Peine de mort pour «préparation» d'acte de «terrorisme, \*lematin.ch\*, 18 mai 2022](#)

[Biélorus. La nouvelle loi relative à la peine de mort est un déni absolu des droits humains, \*amnesty.org\*, 18 mai 2022](#)

[LE FIGARO avec AFP, La Biélorussie élargit le recours possible à la peine de mort, l'opposition se dit visée, \*lefigaro.fr\*, 18 mai 2022](#)

[La Biélorussie légalise la peine de mort pour « tentative d'acte de terrorisme », \*lemonde.fr\*, 18 mai 2022](#)



## MIGRATIONS



### LA TENTATION DE L'EXTERNALISATION DE LA GESTION DES MIGRANTS ILLÉGAUX

Pour dissuader les migrants illégaux d'affluer sur son territoire, le Royaume-Uni a décidé de conclure un accord avec le Rwanda pour les transférer vers des camps de rétention dans ce pays. Moyennant une dotation de 144 millions de Livres, le Rwanda accueillera, le temps nécessaire à l'examen de leurs situations individuelles, les étrangers interpellés en situation irrégulière sur le sol britannique.

Le gouvernement britannique a adopté, début 2022, une loi permettant ce transfert, le Danemark lui a emboîté le pas. Les juridictions britanniques saisies de la légalité de cette mesure n'ont pas trouvé à y redire mais un recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme suspend encore la mise en œuvre de cet arrangement.

Un autre pays du Commonwealth, l'Australie, a exploité, de 2001 à 2007, cette technique pour tenir à l'écart des migrants de la zone Pacifique et échapper à ses obligations d'accueil des réfugiés.

L'Union européenne est également accusée de recourir à une forme plus discrète de rétention à l'extérieur de ses frontières, contre rémunération, en accordant de généreux « soutiens au développement » à des pays comme la Libye et la Turquie (6 milliards d'euros d'aides) en échange d'un strict contrôle des flux migratoires transitant sur leur territoire. Le procédé peut toutefois être à double tranchant avec des pays de transit qui amorcent des chantages géopolitiques en organisant la pression migratoire aux frontières européennes, à l'exemple de la Biélorussie fin 2021.

[DURIN Léo, Le Royaume-Uni n'est pas le seul pays à « externaliser » ses migrants à l'étranger, \*la-croix.com\*, 14 juin 2022](https://www.la-croix.com/Actualite/International/Le-Royaume-Uni-n-est-pas-le-seul-pays-a-externaliser-ses-migrants-a-l-etranger-2022-06-14)

### ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Depuis le début du conflit entre l'Ukraine et la Russie, les pays européens ont tout mis en œuvre pour accueillir les réfugiés de nationalité ukrainienne. En tout, ce sont près de 7 millions de personnes, Ukrainiens et ressortissants d'autres pays installés en Ukraine, qui ont fui le pays pour se mettre à l'abri des violences, selon le dernier bilan du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

Les Ukrainiens, à la différence d'autres groupes de réfugiés pour cause de conflit dans leur pays, ont accès à tout un réseau d'entraide et de protection spécifique. En Europe, par exemple, ils bénéficient de l'application d'une directive européenne de 2001 (cf. [Revue du CREOGN n° 182](#), « Statut temporaire des réfugiés ukrainiens », mars 2022, p. 27). En France, un site gouvernemental permet d'avoir toutes les informations nécessaires pour réguler au mieux cet afflux de population.

La vague d'empathie, par ailleurs, semble ne pas faiblir. Si quelques réfugiés choisissent de rentrer, la majorité s'installe dans un avenir incertain en France. Cependant, l'accueil prend des formes différentes selon les territoires, tant pour des raisons économiques qu'historiques.

Public Sénat, dans le cadre de son émission mensuelle *Sénat en action*, a diffusé le 4 juin 2022 un documentaire sur les itinéraires d'Ukrainiens accueillis par le village de Trièves au Sud de l'Isère, à forte tradition protestante et à Nice où une communauté ukrainienne est déjà installée de longue date.

[Organisation de coopération et de développement économiques, « Rights and support for ukrainian refugees in receiving countries », \*oecd-ilibrary.org\*, 9 mai 2022](#)

[GAUDIAUT Tristan, Près de 7 millions de réfugiés ont fui la guerre en Ukraine, \*statista.com\*, 2 juin 2022](#)

[GOUVERNEMENT, info-Ukraine/Accueil des réfugiés, \*gouvernement.fr\*](#)

[Réfugiés ukrainiens, France terre d'accueil, \*publicsenat.fr\*, 4 juin 2022, 26 mn](#)

## **NOMBRE CROISSANT DE VICTIMES SUR LES ROUTES TERRESTRES ET MARITIMES DES MIGRATIONS**

L'attrait de l'Europe continue à alimenter les norias de réfugiés de toutes nationalités. Paradoxalement, alors même que les flux de migrants du sud de la Méditerranée vers l'Europe sont plus bas qu'en 2015, le nombre des victimes augmente.

Le 10 juin 2022, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) présentait une nouvelle estimation des victimes sur les routes pour les réfugiés, notamment en Méditerranée et dans l'Atlantique nord-ouest. Pour la seule année 2021, quelque 3 231 personnes ont été enregistrées comme mortes ou disparues, soit deux fois plus qu'en 2020, un chiffre certainement en deçà de la réalité.

Pour prévenir les décès et protéger les demandeurs d'asile qui s'embarquent dans ces voyages, le HCR a publié une stratégie actualisée de protection et de solutions. L'agence, avec d'autres entités des Nations unies, incite les États à adopter des mesures garantissant que les réfugiés et les migrants récupérés en mer soient débarqués dans des lieux où leur vie et leurs droits humains seront préservés.

[ONU, Méditerranée : de nouvelles données montrent un nombre croissant de morts et de tragédies en mer, \*un.org\*, 10 juin 2022](#)

[UNHCR France, Le HCR appelle à une action urgente alors que les décès en mer augmentent, \*unhcr.org\*, 29 avril 2022](#)



SCIENCES ET TECHNOLOGIES



### UN DOIGT ROBOTIQUE RECOUVERT DE PEAU HUMAINE

Les robots humanoïdes sont voués à être de plus en plus présents à l'avenir dans les établissements de soins médicaux ou l'industrie des services. Plus ils auront des caractéristiques proches de l'humain, plus ils évoqueront la sympathie et plus l'échange d'informations s'en verra amélioré. C'est en tout cas l'opinion de scientifiques japonais qui ont voulu pousser le réalisme en les équipant non plus de peau synthétique mais humaine.

Ainsi, des chercheurs de l'Université de Tokyo ont construit un doigt robotique articulé semblable à celui d'un humain. Ils l'ont ensuite plongé dans une solution composée de collagène et de fibroblastes dermiques humains (les tissus conjonctifs qui composent notre peau). La solution a rétréci, comme chacun s'y attendait, pour se conformer aux contours du doigt et former un « revêtement d'hydrogel sans couture ».

L'équipe a alors ajouté ce qui constitue 90 % de notre épiderme : une couche de cellules kératinocytes épidermiques humaines (la couche la plus externe de la peau). Celle-ci a naturellement formé une barrière retenant l'humidité et résistante à l'eau sur le dessus du gel.

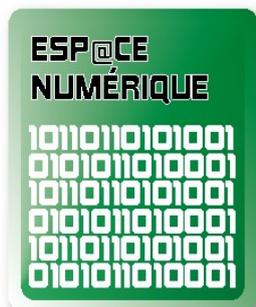
Outre la texture naturelle, la peau s'est avérée solide et suffisamment élastique pour ne pas céder sous les flexions et extensions du doigt tout en gardant ses propriétés. Plus étonnant, lorsque la peau a été coupée puis recouverte d'un pansement au collagène, la plaie a cicatrisé, le pansement se transformant en peau lui-même.

Bien que la peau soit encore fragile et nécessite une alimentation constante en nutriments, l'avancée est prometteuse. Travaillant sur son amélioration, les chercheurs prévoient déjà d'ajouter des ongles, des glandes sudoripares (transpiration), des follicules pileux et même des neurones sensoriels (sens du toucher). Cette structure rendrait les robots encore plus réalistes et éviterait surtout de recourir aux animaux pour mener des recherches dermatologiques.

[LOUVET Brice, Des scientifiques recouvrent un doigt robotique avec de la "peau humaine", \*sciencepost.fr\*, 13 juin 2022](#)



## ESPACE NUMÉRIQUE



### RISQUES CYBER : LANCEMENT D'UN OUTIL DE DIAGNOSTIC EN LIGNE

Le service en charge du site Internet « [Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr) » dédié aux victimes d'actes de cybermalveillance, vient de lancer le module de diagnostic « Assistance Cyber en Ligne ».

Ce programme (*widget*) s'intègre dans n'importe quelle page d'un site Internet et permet d'afficher des informations dans une interface graphique.

Facilement paramétrable et intégrable, la souscription au module est gratuite. L'utilisateur disposera également d'un espace privé et sera en mesure de diagnostiquer les problèmes rencontrés parmi une cinquantaine de cybermenaces recensées par [Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr). Puis, s'il le souhaite, il pourra accéder à des conseils personnalisés et être mis en relation avec un professionnel de la sécurité informatique référencé sur la plateforme.

Pour rappel, le site [Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr) a reçu près de 2,5 millions de visiteurs uniques. Il a enregistré 173 000 demandes en 2021, soit une augmentation de 65 % par rapport à l'année précédente. 90 % des signalements proviennent des particuliers, 8 % sont issus des entreprises et 2 % des collectivités. Le site a également enregistré un doublement de sa fréquentation sur l'année 2021.

[VITARD Alice, Le gouvernement lance un outil de diagnostic en ligne dédié aux menaces cyber, \*usine-digitale.fr\*, 10 juin 2022](#)

### L'ALLIANCE BLOCKCHAIN FRANCE VOIT LE JOUR

Le salon Vivatech qui s'est déroulé le 16 juin à Paris a permis de conforter la présence de la France dans le secteur des cryptomonnaies et de la blockchain. Des initiatives gouvernementales et privées souhaitent en effet mieux structurer et financer le marché des applications reposant sur ces dernières : accélérateurs, fonds d'investissement spécialisé... Le 17 juin 2022, un consortium de 19 acteurs (entreprises et universités) a été créé et aura pour mission de déployer une infrastructure blockchain commune, qui s'ouvrira progressivement à tous les industriels et administrations françaises.

Cette association, baptisée « Alliance Blockchain France », réunit, entre autres, Orange Business Services, Atos, Suez, et les universités de Lille et de Lyon 1. Elle sera dirigée, pour la première année, par Antoine Maisonneuve, directeur du programme blockchain chez Orange Business Services et s'inspire des initiatives de réseaux nationaux comme Alastria en Espagne et ID Union en Allemagne.

Les objectifs annoncés sont de construire une infrastructure blockchain ouverte, de démocratiser cette technologie, de créer un espace mutualisé de partage et d'expérimentation et de répondre collectivement à des appels à projets européens.

L'association se donne également pour mission d'identifier les cas d'usages relevant de la blockchain, de contribuer à la diffusion de l'information dans le secteur de l'éducation et dans les groupes de travail gouvernementaux et de créer des infrastructures mutualisées.

[KARAYAN Raphaële, Orange, Atos, Suez et La Poste participent à la création de l'Alliance Blockchain France, \*usine-digitale.fr\*, 17 juin 2022](#)

## **AU MEXIQUE : GOOGLE CONDAMNÉ À VERSER 245 MILLIONS DE DOLLARS À UN PARTICULIER**

Nouvelle sanction, le 13 juin 2022, pour la multinationale américaine qui est maintenant contrainte de verser la somme colossale de 245 millions d'euros à un particulier.

Portée par l'avocat mexicain Morales Richter pour le motif de « préjudice moral », l'accusation contre Google fait suite à la diffusion d'un blog portant atteinte à la réputation du plaignant.

Concernant ce dernier, dans lequel il est question de délits présumés de blanchiment d'argent, trafic d'influence et falsification de documents, le particulier avait déjà formulé une demande en 2015 au moteur de recherche pour qu'il n'en permette pas la communication.

Cette décision qui intervient et a été confirmée au cours d'une procédure en appel, est contestée par le géant de la Toile qui affirme regretter la condamnation qu'il juge « arbitraire, excessive et sans fondement ».

Google a, d'ores et déjà, prévenu qu'il porterait l'affaire jusqu'à la Cour suprême pour se défendre de ce qu'il qualifie d'atteinte à la liberté d'expression et aux principes fondamentaux.

[LA VOIX DU NORD avec AFP, Mexique : Google condamné à verser près 245 millions de dollars à un avocat, \*lavoixdunord.fr\*, 18 juin 2022](#)

[LE FIGARO avec AFP, Mexique: Google condamné à payer 245 millions de dollars à un particulier pour «préjudice moral», \*lefigaro.fr\*, 18 juin 2022](#)

## **PROBLÉMATIQUES ACTUELLES DU MARCHÉ FINANCIER DES CRYPTOMONNAIES**

Depuis plusieurs semaines, le marché des cryptoactifs fait face à une chute drastique de son cours total. La capitalisation totale du marché des cryptomonnaies a été divisée par trois en l'espace d'un an. En plus de la situation sanitaire qui avait amorcé le processus de chute, la guerre en Ukraine est venue s'ajouter à un contexte économique tendu du fait d'une grande inflation difficile à contenir. Chaque annonce de la Réserve fédérale américaine (Fed) est attendue et provoque un mouvement drastique sur le marché. Chaque actif de chacun des marchés financiers est lourdement impacté par la situation économique mondiale. Le secteur des cryptomonnaies étant jugé particulièrement risqué par la majorité des investisseurs, il est le premier à être abandonné. Nombreuses sont les entreprises gestionnaires de projets de cryptomonnaies (comme Terra, Solana, Celsius) qui ont participé grandement à amplifier le sentiment d'un secteur financier à risque. Des licenciements massifs sont constatés (Crypto.com licencie 5 % de ses effectifs par manque de moyens).

[MAIRE Vincent, Chute du marché crypto – L'influence de l'inflation, de la hausse des taux et de la crise mondiale, \*cryptoast.fr\*, 15 juin 2022](#)

[SANCERRE Olivier, Nouvelle dégringolade pour les cryptomonnaies, \*journaldeleconomie.fr\*, 14 juin 2022](#)

[Cryptomonnaies : le bitcoin au plus bas depuis fin 2020, \*france24.fr\*, 13 juin 2022](#)

[SAVIANA Alexandra, CAGAN Anne, "Le secteur crypto a perdu son innocence" : les particuliers en pleine tourmente, \*l'express.fr\*, 9 juin 2022](#)

[KARAYAN Raphaële, Est-on en train d'assister à la première crise systémique sur le marché des crypto-actifs ?, \*usine-digitale.fr\*, 15 juin 2022](#)

## LA FINLANDE : CHAMPIONNE DU MONDE DE LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS

Réputée pour la grande liberté de sa presse, la Finlande a organisé sur tout son territoire une campagne de formation dans le but d'enseigner à tous ses citoyens, professionnels, étudiants adultes, retraités, les techniques de prudence à avoir sur Internet, comment développer leur sens critique et recouper les informations qui circulent sur les réseaux sociaux. Et cela semble porter ses fruits, puisque selon une étude, la Finlande est actuellement le pays où circulent le moins de fausses nouvelles. Cependant, le problème est loin d'être résolu, car la Russie a déjà essayé à plusieurs reprises de s'immiscer dans les médias locaux et, avec le récent conflit en Ukraine, ce sera une véritable gageure à tenir sur le long terme.

[AMIMOUSSA Yasmine, Comment la Finlande est devenue la championne du monde de la lutte contre les fake news, \*dailygeekshow.com\*, 18 avril 2022](#)

## DONNÉES PERSONNELLES SUR DOCTOLIB PAS ENTIÈREMENT PROTÉGÉES

La cellule d'investigation de Radio France a vérifié si les déclarations, en juin 2020, de la plateforme franco-allemande Doctolib selon lesquelles toutes les données des utilisateurs étaient chiffrées de bout en bout (« *end-to-end encryption* ») correspondaient à la réalité (les moyens utilisés sont expliqués dans l'article, recours à un déblocageur pour « inspecter le code de la page », etc.). Or, les journalistes se sont rendu compte que si les documents déposés sur le site (ordonnances, résultats d'examen médicaux...) et les flux des téléconsultations étaient bien protégés, ce n'était pas le cas des rendez-vous qui apportent pourtant des informations sur les patients, selon la spécialité du professionnel de santé consulté et la mention du motif de consultation. Ainsi, des personnels de la plateforme – les données en transit sont, quant à elles, totalement chiffrées – peuvent y avoir accès et non pas seulement les utilisateurs. Or, les enquêteurs expliquent que « les failles de sécurité viennent souvent de l'intérieur des entreprises » et qu'il est tout à fait possible que des personnels en fassent un usage malveillant (transmission des données à un tiers, vente sur le dark web). Sans oublier les risques d'intrusions extérieures (en 2020, les informations administratives de 6 128 rendez-vous ont été volées).

Toutefois, Doctolib se justifie par le fait que le chiffrement de bout en bout empêcherait les messages de rappel par mail ou SMS et que le nombre de salariés pouvant voir les prises de rendez-vous serait limité aux « fonctions support ». En outre, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) recommande ce type de chiffrement sans l'imposer.

[HALLOT Géraldine, Doctolib : certaines données médicales ne sont pas entièrement protégées, \*francetvinfo.fr\*, 20 mai 2022](#)



## MONDE DE L'ENTREPRISE



### LE QATAR S'ASSOCIE À TOTAL ENERGIES POUR EXPLOITER LE PLUS GRAND CHAMP DE GAZ NATUREL AU MONDE

Le 12 juin 2022, le Qatar a annoncé avoir sélectionné la société française TotalEnergies comme premier partenaire étranger dans le projet *North Field East* (NFE). Cette alliance permettra à terme l'exploitation du plus grand champ de gaz naturel du monde. Le North Field représente environ 10 % des réserves de gaz naturel connues dans le monde. Ces dernières s'étendent sous la mer jusqu'au territoire

iranien, où les efforts de la République islamique pour exploiter le champ de South Pars sont entravés par les sanctions internationales. Le groupe pétro-gazier français va prendre une part de 6,25 % dans le projet et ainsi permettre au pays du Golfe d'augmenter sa production de gaz naturel liquéfié (GNL) de 60 % d'ici 2027.

Cet investissement de 2 milliards de dollars permettra de financer 25 % d'un train (ensemble des unités d'une usine assurant le traitement et la liquéfaction du gaz) qui coûte entre 7 et 8 milliards de dollars. L'Europe se tourne en effet massivement vers le GNL pour remplacer les 150 milliards de mètres cubes de gaz russe qu'elle achète chaque année, ce dernier étant acheminé par bateaux plutôt que par gazoduc. L'émirat est l'un des principaux producteurs de gaz naturel liquéfié (GNL) au monde, avec les États-Unis et l'Australie. Les importations ont atteint 372,3 millions de tonnes en 2021, soit 4,5 % de plus que l'année précédente, selon le Groupe international des importateurs de gaz naturel liquéfié (GIIGNL).

D'autres entreprises étrangères (Exxon Mobil, Shell et ConocoPhillips) rejoindront prochainement le projet dans le cadre de coentreprises avec la société QatarEnergy (QE), et la part des géants pétroliers et gaziers étrangers devrait s'établir à environ 25 %, selon l'AFP. Le coût total du projet est estimé par QE à 28 milliards de dollars et la production devrait commencer en 2026.

[LA TRIBUNE avec AFP. Le Qatar signe avec TotalEnergies pour bâtir le plus grand champ gazier \(GNL\) au monde, \*latribune.fr\*, 12 juin 2022](https://www.latribune.fr/2022/06/12/le-qatar-signe-avec-totalenergies-pour-batir-le-plus-grand-champ-gazier-gnl-au-monde)

### GOOGLE PAIE UNE INDEMNITÉ DE 118 MILLIONS DE DOLLARS POUR DISCRIMINATION SEXISTE

En 2017, des anciennes employées de Google ont engagé une plainte en nom collectif devant un tribunal de San Francisco. Elle estimaient que les femmes étaient moins bien payées depuis 2013 par rapport aux hommes à des postes équivalents et qu'elles étaient assignées à des échelons moins élevés à expériences et qualifications équivalentes, car l'entreprise se fondait sur leurs salaires précédents. Le géant américain aurait ainsi violé une loi locale, le *California Equal Pay Act*, en payant les femmes 16 794 dollars de moins à l'année par rapport aux hommes.

Le 11 juin 2022, les deux parties ont décidé de négocier un accord afin d'« éviter les coûts de la poursuite d'une procédure, tout en garantissant une indemnisation pour les plaignants ». Google va devoir verser 118 millions de dollars d'indemnités pour les employées. Les quatre plaignantes principales vont respectivement toucher entre 50 000 et 75 000 dollars, les 15 500 autres employées vont chacune toucher 5 000 dollars. En

plus de la compensation financière, des mesures vont être prises pour examiner les conditions d'égalités salariales entre les sexes au sein de l'entreprise et une analyse de ses pratiques de recrutement et de rémunération par des tierces parties sera réalisée.

En 2019, la société s'était acquittée d'une amende de 11 millions de dollars pour avoir discriminé 227 demandeurs d'emploi sur la base de leur âge. En 2021, elle a accepté de payer 3,8 millions de dollars au ministère du travail américain à la suite d'accusations de discriminations envers des femmes ingénieures et d'origine asiatique. Toutes ces amendes restent cependant minimales par rapport au chiffre d'affaires de 68 milliards de dollars de l'entreprise au premier trimestre 2022.

[LE MONDE avec AFP, Discrimination sexiste : Google paye 118 millions de dollars pour solder une plainte collective de femmes, lemonde.fr, 13 juin 2022](#)

## **LE RÔLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE**

L'intelligence économique regroupe la veille, l'analyse et l'influence. C'est le recueil, l'étude et l'usage de l'information dans une optique économique. Ce sujet s'insère dans les problématiques de corruption, de dépendance financière, de fraude ou de tout autre risque pouvant menacer un acteur économique. Dans ce cadre, la gendarmerie nationale dispose du réseau Sécurité économique & Protection des Entreprises (SecoPE), l'objectif étant d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs économiques par région. Il s'agit autant d'agir dans un objectif de défense que de sécurisation des infrastructures. Il s'agit également de protéger le patrimoine informationnel et matériel. Le réseau SecoPe est sous la tutelle du Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE) et est placé, dans chaque région, sous la responsabilité du préfet.

[SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE & - Cyber'Occ, cyberocc.com](#)

[Lobbying et influence, expert-ie.fr, 25 mai 2022](#)

[Intelligence économique, cyberocc.com, 18 juin 2022](#)



## ENVIRONNEMENT



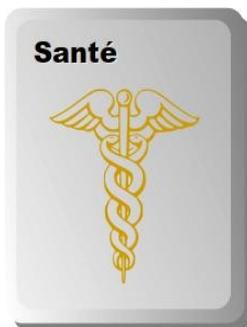
### ALLONS-NOUS RÉTRÉCIR AVEC LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

En étudiant des centaines de fossiles humains, des chercheurs semblent confirmer leur théorie selon laquelle une taille plus petite permettrait de mieux résister à la hausse des températures. Les hommes du Pléistocène moyen et de Néandertal, qui vivaient dans des environnements froids, avaient une masse corporelle supérieure à celle de l'Homo sapiens actuel, ce qui les aidait à maintenir leur température corporelle. À l'inverse, un individu petit perd plus facilement sa chaleur, car il expose une plus grande surface de peau par rapport à sa masse, ce qui favorise le refroidissement. Ce phénomène existe aussi chez les animaux. Toutefois, la disponibilité et la qualité des ressources alimentaires jouent également un rôle important dans le développement des individus. En revanche, le climat semble avoir peu d'influence sur la taille du cerveau.

[FUTURA avec ETX DAILY UP, Allons-nous rétrécir avec le réchauffement climatique ?](https://www.futura-sciences.com/fr/actualites/etx-daily-up-allons-nous-retrécir-avec-le-rechauffement-climatique-71117.html), [futura-sciences.com](https://www.futura-sciences.com), 13 juin 2022



## SANTÉ



### UN ALGORITHME POUR REPÉRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS

Une équipe d'épidémiologistes, de médecins légistes et de chercheurs a étudié des dossiers d'enfants de 0 à 5 ans passés au CHU de Dijon entre 2008 et 2019 pour alimenter une intelligence artificielle (IA) afin d'aider les praticiens à détecter plus facilement les maltraitements subies par les jeunes patients et ainsi donner l'alerte. En France, seulement 5 % des signalements émanent du corps médical alors qu'il est l'acteur

extérieur le plus présent dans les premières années de vie d'un enfant.

Le dispositif repose sur l'utilisation du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) des hôpitaux et cliniques, où sont recensées et codées les pathologies et lésions constatées sur chaque patient. Ces dernières, comme les ecchymoses par exemple, n'interpellent pas forcément un médecin urgentiste qui ne connaît pas les antécédents du patient. C'est donc la répétition de « lésions un peu étranges » enregistrées qui améliorera la prise en compte des cas suspects.

Les légistes de l'équipe ont voulu s'assurer de la pertinence de l'algorithme en se penchant sur 170 dossiers d'enfants « repérés » par l'IA pour vérifier s'il était légitime de penser à des cas de maltraitance. Les résultats se sont révélés fiables dans 85 % des cas de « maltraitance hautement probable » estimés par l'IA et à 50 % dans ceux de suspicion. Plus l'enfant est jeune, plus le résultat est fiable.

Avant de pouvoir déployer cet outil, une étude à plus grande échelle doit être réalisée afin de confirmer les observations. Le recueil des données relatives à la maltraitance physique doit être amélioré et l'identification des cas suspects reste à affiner. Cependant, l'outil semble déjà au point « pour les enfants de 1 mois à 1 an ».

[MOULIN Louis avec AFP, « Un algorithme pour repérer la maltraitance envers les enfants testé à l'hôpital », \*liberation.fr\*, 17 mai 2022](#)

### UNE OREILLE FABRIQUÉE EN LABORATOIRE

C'est le résultat d'un premier essai clinique de reconstruction complète de l'oreille suite à une *microtie*, maladie congénitale rare. Pour ce faire, les cellules d'une patiente ont été mises en culture puis mélangées à un hydrogel de collagène. Le mélange effectué a ensuite servi pour imprimer un implant d'oreille en trois dimensions. L'implant a été recouvert d'une coque biodégradable qui sera progressivement absorbée par l'organisme receveur. Cette oreille fabriquée en laboratoire a été greffée avec succès sur une jeune Américaine de 20 ans. Une fois implantée, la nouvelle oreille est censée évoluer et se développer en même temps que la personne greffée et avoir l'aspect et le toucher d'une oreille naturelle. Ce genre de technologie pourrait faire évoluer la médecine réparatrice, avec l'avantage d'être un procédé moins invasif qu'une intervention chirurgicale classique.

[FUTURA avec ETX DAILY UP, Une oreille imprimée en 3D a été greffée sur un être humain pour la première fois, \*futura-sciences.com\*, 9 juin 2022](#)

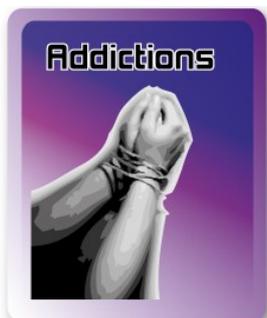
## BOIRE DU CAFÉ A DES EFFETS BÉNÉFIQUES SUR LE CERVEAU

La caféine modifie durablement le fonctionnement du cerveau au niveau de l'hippocampe qui est le siège de la mémoire. En outre, cette molécule accroît la vigilance et la concentration. Des chercheurs du centre recherche de neuroscience & cognition à Lille et du Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives de Strasbourg ont décidé d'étudier les effets d'une consommation régulière de caféine chez la souris. Ils ont quotidiennement administré aux animaux une dose de cette molécule équivalente à trois tasses de café par jour chez l'humain. Ils ont comparé les résultats obtenus à ceux observés chez des animaux qui n'avaient pas reçu de caféine. Les expériences montrent que la mémoire cognitive du cerveau est beaucoup plus forte lors d'une activité d'apprentissage parmi les souris qui ont reçu une dose de caféine régulière.

[INSERM, Boire du café régulièrement a des effets bénéfiques sur la mémoire et l'apprentissage, \*futura-sciences.com\*, 16 juin 2022](#)



## ADDICTIONS



### LES DROGUES DURES « AUTORISÉES » DANS UNE PROVINCE CANADIENNE

La Colombie-Britannique, province canadienne, prévoit début 2023 de dépenaliser la possession de petites quantités de drogues dures.

Cette dépenalisation est une première pour le Canada et ne concernera que les détentions pour un usage personnel de moins de 2,5 grammes de drogues dures tels l'héroïne, la cocaïne, les

opiacés... La ministre de la Santé mentale et des Dépendances, Carolyn Bennett, justifie ce choix en déclarant que « nous faisons ça pour sauver des vies, mais aussi pour que les personnes qui prennent de la drogue retrouvent leur dignité et leur droit de choisir ». Le Canada est un pays fortement touché par les décès liés aux overdoses avec environ 5 à 6 000 cas par an. La Colombie-Britannique, dont la capitale est Vancouver, a, par exemple, recensé en 2021 2 200 décès par overdose et, lors de la première vague de Covid-19, a constaté un nombre supérieur de décès de toxicomanes à ceux liés à la pandémie. Ainsi, à partir du 31 janvier 2023 et pour une durée de 3 ans, les personnes majeures qui détiendront moins de 2,5 grammes de drogues ne risqueront plus une amende ou une peine de prison mais se verront informées sur l'accès aux parcours médicaux de lutte contre les addictions.

La ministre précise, par ailleurs, que « ce n'est pas la légalisation. Nous n'avons pas pris cette décision à la légère » et que cette mesure vise à une meilleure prise en charge médicale des toxicomanes plutôt que de les contraindre à une simple répression et qu'elle pourrait être étendue à d'autres provinces. Les maires de Montréal et Toronto se sont déjà montrés très intéressés par cette exemption légale.

[LE MONDE avec AFP, Drogues : une province canadienne va dépenaliser la possession de petites quantités d'héroïne et de cocaïne, lemonde.fr, 1<sup>er</sup> juin 2022](https://www.lemonde.fr/actualites-monde/article/2022/06/01/le-monde-avec-afp-drogues-une-province-canadienne-va-depenaliser-la-possession-de-petites-quantites-d-heroine-et-de-cocaine_6111111_1181918.html)

### EN EUROPE, LE MARCHÉ DE LA DROGUE REPREND DES COULEURS

Alors que le marché de la drogue s'était vu sensiblement ralentir en Europe durant la première vague de Covid-19 en 2020, il semblerait que l'offre et la consommation de stupéfiants aient retrouvé en 2021 leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Dans son rapport annuel publié le 14 juin 2022, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction – EMCDDA) constate, en effet, « un retour à la normale » concernant le commerce de la drogue en Europe. Son évaluation repose sur l'analyse des eaux usées de 75 villes de 25 pays (23 de l'Union européenne plus la Turquie et la Norvège) qui montre une augmentation des taux détectés en cannabis, cocaïne amphétamines et méthamphétamines. Seule la molécule de l'ectasy (la 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine ou MDMA) semble ne pas avoir retrouvé son niveau de 2019, ceci pouvant s'expliquer par le fait, qu'en 2021, de nombreuses discothèques étaient encore fermées en Europe suite aux vagues successives de la pandémie.

L'EMCDDA relève aussi un phénomène nouveau et préoccupant : concomitamment à la détection de drogues « historiques » tels la cocaïne ou le cannabis, il a observé pour la

première fois en 2021 l'apparition de 52 nouvelles substances dont 15 nouveaux cannabinoïdes de synthèse et précise d'ailleurs dans son rapport que « d'une manière générale, les drogues classiques n'ont jamais été aussi accessibles et que de nouvelles substances fortement dosées continuent d'apparaître ». L'Observatoire s'inquiète aussi en parallèle de l'augmentation des « cathinones de synthèse » qui, en mélangeant notamment les principes actifs de la cocaïne, de l'ectasy et des amphétamines, échappent parfois à l'interdiction légale. Les concernant, la Commission européenne avait d'ailleurs annoncé, le 18 mars 2022<sup>6</sup>, qu'elle proposait d'interdire deux de leurs molécules « vedettes » suspectées d'empoisonnement, la 3-méthylméthcathinone (3-MMC) et la 3-chlorométhcathinone (3-CMC).

[LE MONDE avec AFP, L'offre et la consommation de drogues en Europe de retour à leur niveau d'avant pandémie, selon un rapport, \*lemonde.fr\*, 14 juin 2022](#)

## VERS UNE LÉGALISATION DU CANNABIS RÉCRÉATIF EN ALLEMAGNE ?

L'accord de coalition, en novembre 2021, des trois partis formant le gouvernement allemand inclut un processus de réflexion et de possible mise en œuvre de la légalisation du cannabis dit récréatif (depuis 2017, l'usage thérapeutique du cannabis est légal en Allemagne). Aussi, cinq auditions, regroupant « plus de 200 représentants des secteurs médical et juridique » ainsi que des experts internationaux, sont en cours en ce mois de juin 2022, pour commencer à élaborer une stratégie de production et de mise en vente contrôlée de ce produit par l'État, devant aboutir d'ici la fin de l'année 2022 à l'adoption d'un projet de loi. Les thématiques en lien avec un accès légal à cette substance par les personnes majeures doivent être abordées : santé des consommateurs et prévention, détermination du type de commerce (franchise...), attribution des licences, quantités autorisées à l'achat...

Une étude commandée par l'association allemande du chanvre à un économiste, publiée en novembre 2021, estimait les gains pour l'État allemand à environ 5 milliards d'euros, par les taxes (TVA, professionnelles), l'impôt sur les sociétés ou sur les salaires et les « économies réalisées par la police et la justice ».

[DELOUCHE-BERTOLASI Charles, Cannabis: l'Allemagne accélère la légalisation de l'or vert, \*liberation.fr\*, 15 juin 2022](#)

[PIEDTENU Ludovic, TOSSERI Olivier, Légalisation du cannabis : l'Allemagne s'y dirige, l'Italie demande l'avis de ses concitoyens, \*francetvinfo.fr\*, 6 janvier 2022](#)



6 Communiqué de la Commission européenne disponible sur : [https://www.emcdda.europa.eu/system/files/attachments/14512/Newsrelease3\\_2022\\_FR\\_NPS\\_FINAL\\_WEB.pdf](https://www.emcdda.europa.eu/system/files/attachments/14512/Newsrelease3_2022_FR_NPS_FINAL_WEB.pdf)

## SOCIÉTÉ

### SOCIÉTÉ

#### LE PRONOM « IEL » RENTRE DANS LE PETIT ROBERT

Après avoir été intégré en 2021 à la version numérique du dictionnaire, le pronom personnel « iel » fait son entrée dans l'édition papier 2023 du *Petit Robert*. La définition de ce mot qualifié de « rare » est : « Pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier (iel) et du pluriel (iels), employé pour évoquer une personne quel que soit son genre ».

Ce nouveau pronom personnel divise ceux, d'une part, qui le rejettent en bloc, et ceux, d'autre part – les promoteurs de l'écriture inclusive – qui l'estiment indispensable pour atténuer la prédominance du masculin dans la langue française.

« Avec ce “iel”, écrit Alice Develey dans *Le Figaro littéraire* du 19 mai 2022, le *Robert* semble avoir confondu recherche scientifique et militantisme, ainsi que certains le déplorent dans l'entourage de l'équipe du dictionnaire. »

Généralement plus prudent dans son intégration de mots nouveaux, le dictionnaire concurrent du *Robert* en France, *Larousse*, n'a pas sauté le pas pour son édition 2023. En moyenne, il estime en effet qu'il faut trois années pour qu'un mot s'installe. Or, « iel » n'a pas été jugé apte, car il n'est pas entré dans l'usage courant.

Parmi les termes qui font leur entrée dans *Le Petit Robert* sans que cela fasse débat, on trouve « NFT » (jeton non fongible en français) ou « woke » comme dans *Larousse*, mais aussi « chiller », « dégenrer », « écoanxiété », « gênance », « performer », « covid long » ou « ascenseur émotionnel ».

George Floyd, tué par la police américaine en mai 2020, le mouvement Black Lives Matter, le président ukrainien Volodymyr Zelensky, l'entrepreneur Elon Musk ou encore l'actrice Valérie Lemercier sont parmi les nouveaux venus dans les pages des noms propres.

[LE FIGARO avec AFP, Le Robert fait disparaître « ielle » pour garder « iel », \*lefigaro.fr\*, 11 mai 2022](#)

#### FEMMES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DANS LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE

L'Unesco, l'OCDE et la Banque interaméricaine de développement (IBD) viennent de publier un rapport sur « Les effets de l'IA sur la vie professionnelle des femmes ». À partir du constat de la sous-représentation des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), les rédacteurs de ce rapport souhaitent impulser une nouvelle dynamique à partir de 6 axes.

L'association, « Le laboratoire de l'égalité », une plateforme de rencontre et de mobilisation des acteurs-rices qui œuvrent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment l'égalité professionnelle, a publié, en juillet 2020, le « Pacte pour une intelligence artificielle égalitaire entre les femmes et les hommes ». Ses signataires proposent d'agir sur les données et sur les algorithmes en partant du constat que l'IA reproduit les inégalités existantes entre les femmes et les hommes, les stéréotypes de genre plus ou moins conscients et les diffuse à grande échelle. C'est toute la chaîne de la

conception qui doit être « dégendré » en comblant le « gender data gap »<sup>7</sup>. Cette démarche s'inscrit dans un objectif plus large d'ordre éthique, reprenant en la matière le rapport Villani de mars 2018, « Donner un sens à l'intelligence artificielle (IA) ».

[VILLANI Cédric, Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne, enseignementsup-recherche.gouv.fr, 28 mars 2018](#)

[Laboratoire de l'égalité, Pacte pour une intelligence artificielle égalitaire entre les femmes et les hommes, laboratoiredelegalite.org, juillet 2020](#)

[UNESCO, OECD, IDB, Les effets de l'IA sur la vie professionnelle des femmes, oecd.ai, 2022](#)

## PERCEPTION DES PERSONNES « LGBTI » DANS LA SOCIÉTÉ

Une étude, commandée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) et réalisée par un sociologue à partir d'un sondage effectué en juillet 2020, établit un « état des lieux de l'hétéronormativité et des préjugés à l'égard des personnes LGBTI en France ». Globalement, le niveau d'acceptation des personnes homosexuelles, transgenres et intersexes, n'a cessé d'augmenter depuis 50 ans, même s'il reste moindre pour les deux dernières formes d'identité. Leur sont majoritairement reconnus le droit à vivre leur sexualité, à adopter et élever des enfants, à ne pas subir de discriminations. Si certains stéréotypes persistent (apparence efféminée des homosexuels, lesbiennes « qui se tourneraient vers les femmes par frustration »...), ils sont exprimés par moins de la moitié des répondants. Le préjugé le moins répandu est celui d'associer ces types de sexualité à une « maladie ». Dans la confrontation à des situations concrètes présentées (voir deux personnes homosexuelles s'embrasser, conduire son enfant à une invitation chez un couple homosexuel...), le degré de « tolérance » est assez élevé. Les personnes « LGB » semblent également plutôt bien intégrées dans la société, presque la moitié des hétérosexuels disent en fréquenter de manière plus ou moins proche.

Cette « banalisation » constatée découlerait en partie de l'officialisation des « mesures symboliques » que sont le Pacte civil de solidarité (Pacs – 1999) et le Mariage pour tous (2013), et de la médiatisation (coming-out de personnalités, nombreux témoignages de discriminations et d'agressions subies...).

Néanmoins, cette tendance indéniable à une « normalisation » que montrent les statistiques ne doit pas occulter les encore trop nombreuses situations individuelles difficiles ni la persistance d'idées reçues également encore trop fréquentes, même si elles ne semblent plus majoritaires. En outre, elle ne doit pas faire oublier qu'elle n'est jamais acquise, comme le rappellent certains mouvements conservateurs, notamment dans des pays européens telle la Pologne (80 villes y sont décrétées « libres d'idéologies LGBT », ainsi autorisées à supprimer des subventions à des associations, à limiter la libre circulation de personnes « affichant » leur homosexualité ou transidentité, sans parler d'une parole anti-LGBT décomplexée).

<sup>7</sup> Le « Gender Data Gap » ou le « Gender Data Bias » correspond à un biais involontaire dans les enquêtes scientifiques du fait du manque de données sur les femmes. Cette inégalité supplémentaire entre les genres qui vient s'ajouter aux autres « fossés des genres » tels que l'écart salarial entre les femmes et les hommes ou encore les différences de participation politique entre les genres.

[DURAND Mickael, Enquête "Etat des lieux de l'hétéronormativité et des préjugés à l'égard des personnes LGBTI en France", \*cncdh.fr\*, 17 mai 2022](#)



**LE CENTRE DE DOCUMENTATION VOUS CONSEILLE**



**GALBERT VIOLAINE-PATRICIA, VIVRE AVEC UNE VICTIME D'ATTENTAT. LE TRAUMATISME DES PROCHES, ÉDITIONS ODILE JACOB, 2018**

VIOLAINE-PATRICIA GALBERT

**VIVRE  
AVEC UNE VICTIME  
D'ATTENTAT**

LE TRAUMATISME DES PROCHES



Préface de **ÉLISABETH PELSEZ**  
déléguée interministérielle à l'aide aux victimes



Ce livre, publié en 2018, s'intéresse aux autres victimes survivantes des attentats, leurs proches. Il prend une nouvelle acuité alors que le procès du 13-Novembre arrive à son terme. Le Parquet national antiterroriste demande la perpétuité incompressible contre Salah Abdeslam, ses avocats plaident contre une « peine de mort lente » mais qu'en est-il de la douleur lente qui habite les proches des victimes ? .

Lors des procès comme celui du 13-Novembre, la parole est donnée aux victimes. « *Beaucoup de ceux qui sont venus témoigner nous ont fait part de leur incompréhension absolue face à ces actes. Ils nous ont dit l'espoir qu'ils avaient que ce procès les aide à comprendre. Pour autant, est-ce possible ?* » a demandé l'avocate générale Camille Hennetier dans son réquisitoire. Est-ce possible alors de comprendre les proches qui n'ont pas vécu l'attentat mais qui sont aussi blessés

psychiquement ? Les salles d'audience et les procès ne sont ni les lieux ni les temps de témoigner de cette blessure invisible qui les accompagne de jour en jour. C'est ce parcours que l'auteur prend en compte.

Violaine-Patricia GALBERT est présidente de l'Association des Victimes et Rescapés du Tsunami 2004, expert au sein de l'Armée de Terre et conseiller du chef d'État-major de l'Armée de Terre pour le soutien psychologique des familles de militaires. Elle est sollicitée en 2015, 2016, 2017 en France puis à Londres pour prendre en charge les victimes des différents attentats.

C'est à partir de son parcours, personnel et professionnel, qu'elle essaie d'apporter des réponses à ces questions qui hantent les proches des victimes. Comment comprendre ce mal qui atteint chacun ? Est-il normal de souffrir d'un attentat que l'on n'a pas vécu soi-même ? Comment aider la victime et vivre avec elle, sans pour autant y laisser sa santé psychique ?



## RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Dominique SCHOENHER, CREOGN, rédacteur en chef (Droit, politique de sécurité, libertés publiques) ;
3. LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN (International, politique de sécurité, politiques pénales, société) ;
4. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international) ;
5. M. Michaël DIZET, CREOGN (Sciences, technologies, numérique) ;
6. Mme Sabine OLIVIER, CREOGN (Migrations, collectivités territoriales, mobilités) ;
7. M. Didier DANTAL, CREOGN (Société, politique de sécurité) ;
8. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN (Sciences, technologies, environnement) ;
9. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
10. Mme Évelyne GABET, CREOGN (Santé, international, environnement) ;
11. M. Valère LLOBET, CREOGN (Défense, numérique, international) ;
12. Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 1 en alternance (Environnement, espace numérique) ;
13. M. Mathéo GILBERT, étudiant en Master 1 en alternance (Espace numérique, sciences et technologies, international) ;
14. M. Maxime AMARGER, étudiant stagiaire en Master 1.

